

Liberté de choix et exclusion dans le système éducatif québécois au cours de la période de 1945 à 1977

Projet de recherche de deux ans (2025-2026) mené par Guy Rex Rodgers subventionné par *Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise*

Deuxième rapport intérimaire – janvier 2026

Voir le premier rapport intérimaire en français – [ici](#)

See the first preliminary report in English – [here](#)

Table des matières

Objectif du deuxième rapport intérimaire	2
Éléments clés de compréhension	4
Méthodologie	11
Témoignages d'anciens élèves, évalués par décennies	15
Élèves catholiques et protestants anglophones	16
Élèves protestants francophones	32
Élèves catholiques francophones	34
Données historiques	37
Données contextuelles	41
Exceptions	44
Explications possibles	46
Conclusions intérimaires	53
Déclarations contextuelles	55
Partenaires et commanditaire du projet	66

Si vous souhaitez participer à l'étude en cours et partager votre témoignage, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : guyrexrodgers@gmail.com

Vous pouvez également remplir le sondage en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://tiny.cc/QSQ>

Objectif du deuxième rapport préliminaire

Le premier rapport préliminaire de cette recherche s'appuyait sur un sondage mené auprès de centaines d'anciens élèves ayant intégré le système d'éducation avant l'adoption de la Loi 101 en 1977. L'objectif était de dresser un portrait global des événements survenus durant cette période. Des fonctionnaires, des administrateurs, des historiens et des statisticiens avaient été consultés lors de recherches antérieures sur le sujet. Personne n'avait consulté les parents et les élèves. Ces derniers constituent le public cible pour ce projet de recherche.

Ce deuxième rapport préliminaire examine les théories expliquant le POURQUOI de la ségrégation scolaire au Québec. Le premier rapport recueillait les témoignages d'anciens élèves ayant choisi une école correspondant à leur religion et à leur langue (parmi les quatre options d'éducation offertes avant la Loi 101 : catholique française, protestante anglaise, catholique anglaise et protestante française), ou s'étant vu refuser l'accès à l'école de leur choix. La question est : POURQUOI? Ce rapport préliminaire est publié dès maintenant, en anglais et en français, afin que les anciens élèves, les enseignants et les administrateurs de cette époque puissent valider les explications proposées ici ou en suggérer d'autres. Tous les renseignements supplémentaires recueillis seront compilés dans le rapport final, qui paraîtra en novembre 2026.

Plusieurs élèves scolarisés au XXI^e siècle ignorent qu'avant 1998, l'éducation au Québec était définie par la religion plutôt que par la langue. Le processus de déconfessionnalisation a officiellement débuté en 1977 avec l'adoption de la Loi 101, qui a rendu obligatoire la scolarisation dans les écoles françaises pour tous les immigrants.

Avant 1977, les non-catholiques et les non-chrétiens s'inscrivaient généralement dans les écoles protestantes. Il est important de se rappeler que les confessions dites « protestantes » ont souvent peu en commun, si ce n'est leur absence de catholicisme. L'Église anglicane et l'Église orthodoxe croient tout ce que croient les catholiques, à l'exception du pape, tandis que les calvinistes et les luthériens ont mené des guerres contre les catholiques. Comme les différentes confessions protestantes ne parvenaient pas à s'entendre sur des points de théologie ou sur une « vision protestante du monde », leurs écoles ont choisi de transmettre des valeurs éthiques et morales. Cette approche a facilité l'intégration des non-chrétiens qui partageaient ces valeurs.

Avant 1977, les écoles catholiques étaient réservées aux élèves catholiques, et les exceptions étaient rares. Ces écoles offraient l'enseignement de la lecture,

de l'écriture et du calcul, mais enseignaient également la religion et veillaient à transmettre aux élèves la vision du monde catholique de leurs aînés. Le Québec comptait un vaste réseau d'écoles catholiques francophones et un secteur restreint d'écoles catholiques anglophones. On ne trouve aucune trace d'écoles catholiques anglophones qui ont refusé d'admettre des immigrants catholiques, même s'ils ne parlaient pas anglais. En revanche, de nombreuses écoles catholiques francophones recensées refusaient d'accepter des immigrants catholiques, notamment s'ils ne parlaient pas français.

Ces pratiques étaient bien connues des politiciens dans les années 1960, au moment de l'élaboration des lois linguistiques (voir rapport n° 1, page 5). Il est donc surprenant que l'historien officiel de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Robert Gagnon¹, ait déclaré en 1997² qu'aucun élève – catholique ou non – n'avait jamais été refusé dans une école catholique, qu'elle soit francophone ou anglophone. Cette affirmation (voir rapport n° 1, page 3) contredisait si clairement les faits qu'il est extraordinaire qu'elle ait été publiée, qu'elle n'ait jamais été réfutée et que tant de gens la croient encore vraie.

Plusieurs aspects de ce sujet sont énigmatiques. Pourquoi le Québec offrait-il quatre options d'éducation publique avant 1997? Quels élèves étaient autorisés à s'inscrire dans certaines écoles? Selon quels critères? Quels élèves se sont vu refuser l'admission? Pourquoi les écoles catholiques francophones refusaient-elles autant d'élèves avant 1977? Et qui prenait la décision de refuser des élèves dans les écoles catholiques francophones et d'orienter les élèves catholiques vers les écoles catholiques anglophones et les élèves non catholiques vers les écoles protestantes?

Ce rapport examinera les données historiques et les informations révélées par de nouvelles recherches, et proposera des explications. Mais il nous faut d'abord comprendre comment le système éducatif complexe et confus qui prévalait avant la loi 101 a évolué. La religion et la langue sont essentielles à sa compréhension.

¹ Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal (Boréale, 1996)

² [Pour en finir avec un mythe](#) : le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants. (Bulletin d'histoire politique : Volume 5, numéro 2, hiver 1997)

Clés de compréhension — Période pré-conquête

Les écoles de la Nouvelle-France étaient destinées aux élèves catholiques francophones. Cependant, on y trouvait aussi des protestants français, comme le huguenot Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval, lieutenant-général du Canada entre 1541 et 1543. On sait peu de choses sur l'éducation des protestants français en Nouvelle-France.

Clés de compréhension — Période post-conquête à la Confédération (1759-1867)

Écoles catholiques françaises

Durant cette période, la majorité des francophones ont continué d'être scolarisés dans les écoles catholiques françaises en raison des droits conférés par l'Acte de Québec de 1774³.

Écoles protestantes françaises

Les protestants francophones⁴ ont fondé leurs propres écoles. Certains étaient des descendants des huguenots, tandis que d'autres étaient de récents convertis. Au début du XIXe siècle, méthodistes et baptistes ont envoyé des missionnaires au Québec pour évangéliser les catholiques. Ils ont uni leurs efforts pour créer la Société missionnaire franco-canadienne et ont commencé à ouvrir des écoles protestantes françaises.

Dans les années 1830, plusieurs petites écoles protestantes françaises ont fusionné pour former le pensionnat de l'Institut évangélique de Pointe-aux-Trembles, administré plus tard par l'Église presbytérienne. La plupart des élèves étaient francophones, mais l'école accueillait aussi des anglophones désireux de recevoir une éducation bilingue.

L'Institut Feller a ouvert ses portes à Grande Ligne (près de Saint-Jean-sur-Richelieu) dans les années 1840. Plusieurs écoles protestantes françaises ont ouvert à Montréal dans les années 1860 : une école méthodiste sur la rue Craig⁵ près du Champ de Mars, une école presbytérienne sur Dorchester⁶ juste à l'ouest du Saint-Laurent et une école baptiste qui a fréquemment déménagé.

³ Histoire de l'Éducation au Québec, Leclerc, 1989

⁴ Les informations sur les écoles protestantes proviennent de MacLeod et Poutanen (A Meeting of the People: School Boards and Protestant Communities in Quebec 1801-1998.)

⁵ Maintenant Saint-Antoine.

⁶ Maintenant Boulevard René-Lévesque.

Écoles protestantes anglophones

Après la Conquête, les écoles protestantes anglophones se sont multipliées avec l'arrivée de protestants anglophones sur le territoire. La première école protestante anglophone a ouvert ses portes à New Carlisle, en Gaspésie, en 1774, suivie de celles de Montréal et de Québec (1794) et de Sorel (1801). Des dizaines d'écoles ont vu le jour au cours des premières décennies du XIXe siècle le long du fleuve Saint-Laurent et dans les Cantons-de-l'Est.

Des immigrants juifs venus d'Angleterre sont arrivés à peu près à la même époque et ont fréquenté les écoles protestantes anglaises, car ils parlaient anglais. Au moment de la Confédération, les Juifs du Québec avaient établi une alliance fragile avec la communauté protestante, en partie par crainte de l'ultramontanisme⁷ et en partie parce que la plupart des familles juives importantes étaient originaires de Grande-Bretagne.⁸

Catholiques anglophones

La première colonie irlandaise a été établie à Saint-Colomban (sur la rivière du Nord, dans les Basses-Laurentides, près de Mirabel) en 1819. Un grand nombre d'Irlandais se sont installés au Québec au cours des décennies suivantes en raison de la Grande Famine de 1845-1852. La plus importante vague d'émigration a eu lieu durant l'été 1847. Vingt pour cent des réfugiés ont péri en traversant l'Atlantique avant même que les navires n'atteignent Boston, New York, Saint John et Halifax. Au moins 90 000 personnes ont descendu le fleuve Saint-Laurent et ont été mises en quarantaine à Grosse-Île. Plus de 5 000 d'entre elles y sont enterrées.

Quelques Irlandais sont restés à Québec, mais 75 000 ont continué leur route vers Montréal. La population de la ville n'était alors que de 50 000 habitants. Les autorités municipales ont construit des hangars à l'ouest de la ville pour abriter l'afflux de réfugiés. Les Montréalais ont creusé des tombes pour les 6 000 immigrants irlandais décédés cet été-là et ont adopté tellement d'orphelins qu'on estime que 40 % des francophones de la ville ont des origines irlandaises. Plusieurs Irlandais ont continué leur migration vers les Cantons-de-l'Est, la vallée de l'Outaouais et le Haut-Canada (Ontario), mais des milliers se sont établis définitivement à Montréal.

Les termes « Irlandais » et « catholique » sont souvent considérés comme synonymes, mais de nombreux protestants ont aussi quitté l'Irlande. Au moment

⁷ L'ultramontanisme était un courant de pensée de l'Église catholique qui prônait l'autorité papale suprême en matière de spiritualité et de gouvernement.

⁸ MacLeod and Poutanen

de la Confédération, la répartition protestante-catholique au Canada était de 50/50 dans les régions de l'Atlantique et de deux protestants pour un en Ontario. Le Québec était la seule région majoritairement catholique. Les Irlandais protestants trouvaient naturellement leur place dans les écoles protestantes anglophones. Mais qu'en était-il des catholiques irlandais ?

La langue n'était pas un obstacle pour les catholiques irlandais anglophones. Robert Gagnon⁹ a constaté qu'en 1857, les écoles catholiques françaises étaient très bilingues : « L'aspect le plus marquant du programme d'études réside dans l'importance accordée à l'enseignement de la langue seconde. Le français et l'anglais sont enseignés sur un pied d'égalité. » Il était facile pour les catholiques irlandais de recevoir une éducation en anglais au sein du système catholique existant. La majorité d'entre-eux apprenait aussi le français.

Clés de compréhension – De la Confédération à la Seconde Guerre mondiale (1867-1945)

Les immigrants arrivés durant cette période étaient plus diversifiés sur le plan religieux et linguistique. L'accueil des nouveaux arrivants n'était pas toujours évident et le choix de leur formation non plus. Cette période introduit la complexité et la confusion qui surgiront après la Seconde Guerre mondiale.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867)¹⁰ a établi le cadre constitutionnel de l'instruction publique au Canada, autorisant les assemblées législatives provinciales à légiférer en matière d'éducation dans leurs provinces, tout en interdisant les lois qui portaient atteinte aux intérêts de certains groupes (minoritaires). L'article 93 de l'Acte garantissait le droit à l'éducation des catholiques et des protestants. Il est important de noter que l'article 93 ne garantissait aucun droit pour les autres religions ni le droit à l'éducation dans une langue particulière.

Dans le Québec rural, la religion de la majorité déterminait la religion des écoles, mais dans les régions où il n'existait qu'une seule école et une commission scolaire, celle-ci était considérée comme une « école publique » et était ouverte à tous les enfants de la communauté. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un groupe religieux minoritaire pouvait créer une « école dissidente ». C'était le cas des protestants dans la majeure partie du Québec et des catholiques dans les quelques régions où ils étaient minoritaires, comme les Cantons-de-l'Est.

⁹ Robert Gagnon, Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, 1997

¹⁰ Murray Magor: Constitutional Guarantees and Education in Quebec, 1980

Contrairement aux écoles publiques, les écoles dissidentes n'étaient pas tenues d'inscrire des élèves d'autres religions.

En 1867, Montréal et Québec se singularisaient, car les deux villes avaient déjà instauré des commissions scolaires distinctes pour les catholiques et les protestants. Ce statut a été maintenu par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), mais les écoles catholiques et protestantes étaient ouvertes à tous les élèves. En pratique, les protestants étaient censés fréquenter les écoles protestantes et les catholiques, les écoles catholiques, mais des exceptions étaient prévues pour les élèves qui ne correspondaient pas à ce modèle binaire. L'AANB a eu pour effet de protéger non seulement les droits des groupes minoritaires, mais aussi de les étendre. À Montréal et à Québec, les catholiques anglophones ou les protestants francophones pouvaient choisir une éducation fondée sur la religion ou la langue – du moins en théorie.

Écoles protestantes francophones

Aucun changement significatif n'est survenu dans les écoles protestantes françaises durant cette période. L'Institut évangélique de Pointe-aux-Trembles a scolarisé plus de 10 000 élèves depuis sa fondation dans les années 1830 jusqu'aux années 1950. Cependant, les écoles françaises ne sont devenues un secteur important du système protestant que dans les années 1970, en réaction aux lois linguistiques.

Écoles protestantes anglophones

Durant cette période, les écoles protestantes anglophones accueillait des élèves protestants et étaient également ouvertes aux non-catholiques. Le principal contingent de nouveaux élèves était composé de Juifs d'Europe de l'Est dont la langue maternelle était le yiddish. (Voir la répartition de la population de Montréal par groupe ethnique dans le rapport 1, page 12.) La plupart des élèves juifs fréquentaient les écoles protestantes anglophones (leur nombre s'élevait à 1 775 en 1900), mais en 1903, un tribunal, dans l'affaire Pinsler, a statué que les Juifs n'avaient aucun droit légal de fréquenter les écoles protestantes ou catholiques. En réponse à une vive indignation collective, l'Assemblée nationale a adopté, en 1903, la Loi de Québec (Loi modifiant la loi sur l'éducation, afin d'y intégrer des dispositions touchant les personnes de religion juive), une loi provinciale désignant les personnes de confession juive comme « protestantes » aux fins de l'éducation et de la taxation scolaire.

Au cours de cette période, la Commission scolaire protestante a construit de nouvelles écoles pour accueillir les immigrants : Bancroft, Fairmount, Edward VII et Strathearn. L'école secondaire Baron Byng a ouvert ses portes en 1922 et comptait alors 97 % d'élèves juifs. L'augmentation du nombre d'élèves juifs a soulevé des questions de fiscalité, de représentation des parents et de droits des enseignants juifs. Ce conflit a finalement été résolu en 1928, lorsque l'affaire Hirsch a été portée devant le Conseil privé britannique. Ce dernier déclara *ultra vires* la loi québécoise de 1903 et affirma que l'AANB de 1867 ne conférait aucun droit aux Juifs en matière d'éducation dans le cadre du modèle protestant-catholique. Il a également statué que l'octroi de droits aux élèves juifs en tant que « protestants » constituait une violation de l'article 93 de la Loi de l'ANB.

La communauté juive a commencé à créer un conseil scolaire juif¹¹ pour administrer des écoles séparées, mais en 1930, les dirigeants juifs et les conseils protestants ont négocié un contrat selon lequel les enfants juifs fréquenteraient les écoles protestantes et seraient traités de la même manière que les élèves protestants. « Le gouvernement libéral fédéral a exercé des pressions sur les commissaires scolaires juifs pour qu'ils se rallient au camp protestant, ce qui, compte tenu de la virulence de l'antisémitisme catholique de l'époque, semblait de loin le moindre mal.¹² »

Écoles catholiques

Durant cette période, les écoles catholiques sont également confrontées à une bien plus grande diversité d'élèves parlant d'autres langues que le français. En 1996, Robert Gagnon¹³ a publié l'histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui fournit l'essentiel des informations suivantes.

Au même moment, les écoles catholiques bilingues étaient populaires. « Les parents francophones eux-mêmes exigeaient que leurs enfants apprennent l'anglais dès leur entrée à l'école. » Un ouvrage plus récent, *L'École d'antan (1860 – 1960)*¹⁴, rapportait qu'en 1879 les écoles de la CÉCM enseignaient des quantités presque égales, tant du français que de l'anglais.

¹¹ L'opposition bureaucratique à un conseil d'administration juif (principalement au sein de la hiérarchie catholique) a entravé son fonctionnement.

¹² MacLeod et Poutenan

¹³ Robert Gagnon – Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, 1996

¹⁴ Presses de l'université du Québec, 2011

1re année	français 8 heures	anglais 7 heures
6e année	français 6 heures	anglais 7 heures

Tableau 1. Pourcentage d'anglais et de français enseignés en 1879 à Montréal

Pourquoi enseignait-on autant l'anglais ? Gagnon citait Curé Perrier, qui défendait une philosophie sociale. « Les deux langues sont nécessaires parce que les Canadiens français et les Canadiens anglais sont destinés à vivre ensemble et qu'il faut donc qu'ils se connaissent, s'estiment et se respectent. » J.-P. Labarre a proposé une explication plus pragmatique. « La connaissance de la langue anglaise à Montréal n'est plus un simple complément, mais une nécessité. Les parents demandent que leurs enfants apprennent l'anglais. Il est bien connu que les jeunes qui arrivent dans les maisons de commerce sans cette compétence trouvent souvent des portes closes, tandis que d'autres, pourtant moins formés, décrochent plus facilement un emploi et progressent rapidement grâce à leur bilinguisme. »

Les écoles bilingues ont subsisté jusqu'au XX^e siècle, mais des établissements distincts pour les élèves catholiques anglophones et francophones ont progressivement vu le jour. En 1894, « 14 des 39 écoles de la Commission (de Montréal) sont fréquentées principalement par des élèves de langue maternelle anglaise. » Au début des années 1900, Montréal comptait trois modèles d'écoles catholiques différents : « écoles françaises où l'anglais est enseigné comme langue seconde (Montcalm, Saint-Brigide) ; écoles anglaises où le français est enseigné comme langue seconde (Saint-Patrick, Sainte-Anne) ; et écoles bilingues qui réunissent des enfants dont la langue maternelle est l'anglais ou le français (Edward Murphy, Chaveau). »

En 1903, Montréal accueillait 600 élèves syriens qui ne parlaient ni anglais ni français. Ils se sont inscrits à l'école bilingue Edward Murphy. Gagnon rapporta qu'en 1914, des Lituaniens étaient inscrits à l'École Meilleur et qu'en 1915, des Polonais et des Ukrainiens étaient inscrits à Pointe-Saint-Charles. En 1916, des familles chinoises habitaient rue de La Gauchetière, dans le secteur qui allait devenir le quartier chinois de Montréal. Elles étaient inscrites dans une école sous l'égide des Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.

Gagnon a confirmé que ces enfants d'immigrants étaient catholiques. « La Commission catholique ne s'intéresse qu'aux immigrants de confession catholique. Les Grecs, qui constituent un groupe ethnique important à Montréal, fréquentent les écoles de la Commission protestante. » Gagnon a rapporté qu'en 1924,

seulement 257 des 88 444 élèves des écoles catholiques du Québec n'étaient pas catholiques. Parmi ceux-ci, 70 % étaient protestants, probablement des huguenots francophones ou convertis, et seulement 30 % d'entre eux n'étaient pas chrétiens. En 1942, le nombre de non-catholiques dans toute la Commission scolaire catholique de Montréal ne comptait plus que 78 élèves. Il était extrêmement rare, même avant la période d'après-guerre marquée par la politisation linguistique, que des non-catholiques soient présents dans les écoles catholiques.

Pourquoi donc ? Les écoles catholiques pouvaient invoquer l'argument suivant : « Nous étions catholiques. » Cet argument aurait pu paraître valable, n'eût été des conclusions de l'historien Gagnon, dont son étude de 1997 « infirme totalement l'idée que les écoles **catholiques** ou **francophones** ont refusé les enfants des immigrants, qu'ils soient **catholiques** ou **non** ». » Les manuels d'histoire du Québec affirment également que les immigrants « choisissaient » les écoles anglophones, mais n'évoquent jamais, ni même ne laissent entendre que les écoles catholiques du Québec ont rarement admis des élèves non catholiques. De plus, de nombreux sceptiques continuent de partager l'opinion de Gagnon selon laquelle le faible nombre d'élèves non catholiques dans les écoles catholiques était entièrement dû à la préférence des élèves pour les écoles anglophones et au rejet des écoles francophones.

Les récits divergents concernant les élèves catholiques s'avèrent nettement plus controversés. Rien ne justifiait que les écoles catholiques refusent l'admission d'élèves catholiques.

Après la guerre, le principal groupe d'immigrants catholiques était italien. Quelques Italiens étaient arrivés au Québec dès sa fondation, mais la première diaspora italienne a commencé vers 1880, deux décennies après l'unification de l'Italie. Le recensement canadien de 1901 dénombrait 2 102 Montréalais d'origine italienne, 7 460 en 1911, et en 1941, la population italienne de Montréal atteignait 25 281 personnes.

Donat J. Tadeo et Raymond C. Taras¹⁵ ont étudié la répartition relative des groupes d'immigrants catholiques entre les écoles catholiques francophones et anglophones de 1930 à 1960.

¹⁵ Le débat linguistique au Québec, 1988

Année	Italiens		Allemands		Polonais		Ukrainiens	
	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang
1930	2,549	1,504	36	222	363	394	130	333
1940	1,478	1,785	27	211	119	699	97	411
1950	1,773	1,860	41	206	75	678	54	553
1960	4,072	9,629	134	683	229	1.769	12	1,184

Tableau 2 Élèves immigrants inscrits dans les écoles catholiques françaises et anglaises de Montréal, 1930-1960.

En 1930, 63 % des Italiens fréquentaient des écoles catholiques françaises. En 1950, ce pourcentage avait chuté à 48 %, puis à 30 % en 1960. Il a continué de baisser pour atteindre 11 % en 1970, puis seulement 8 % en 1975, à la veille de l'adoption de la Loi 101. Qu'est-ce qui a provoqué un tel changement ? Les élèves italiens ont-ils graduellement délaissé les écoles catholiques françaises, ou ces dernières ont-elles, au fil du temps, davantage refusé les élèves italiens (et autres immigrants catholiques) ? Ce rapport analysera les données du rapport n° 1 concernant les faits et tentera d'en comprendre les causes.

Méthodologie

En avril 2025, on a créé un sondage sur l'éducation, publié en ligne, qui a été largement diffusé.

Avez-vous été scolarisé au Québec ?

Avant la Loi 101, les élèves du Québec avaient le choix entre plusieurs options d'éducation : écoles catholiques françaises, protestantes anglaises, catholiques anglaises, protestantes françaises et écoles privées offrant des programmes de diverses confessions et langues.

De nombreuses questions demeurent sans réponse concernant l'éducation au Québec. Avant la Loi 101, combien d'élèves se sont vu refuser l'accès aux écoles catholiques françaises ? Et pourquoi donc ? Combien d'élèves préféreraient ne pas fréquenter ces écoles ? Et pourquoi donc ?

Pouvez-vous nous aider en répondant à quelques questions sur votre scolarité ?

1. Quelle a été votre première année d'école primaire ? _____
2. Quel était le nom de votre école ? _____ Où était-elle située ? _____

3a. Avez-vous fait partie des élèves refusés par une école catholique française ?

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

3b. Quel était le nom de l'école ? _____ Où était-elle située ? _____

3c. Vos parents ont-ils reçu une explication quant au refus de votre admission à l'école catholique française ? _____

4a. Étiez-vous un élève qui a choisi de ne pas fréquenter une école catholique française ? Veuillez répondre aux questions suivantes.

4b. Avez-vous choisi une école : _____ anglophone-protestante, _____ anglophone-catholique, _____ francophone-protestante, _____ privée

4c. Quelle était la raison de votre choix ? _____

5a. Si vous avez fréquenté une école anglophone, comment évalueriez-vous votre niveau de français (1 = faible, 10 = fort) ? _____

5b. Si vous avez fréquenté une école française, comment évalueriez-vous votre niveau d'anglais (1 = faible, 10 = fort) ? _____

6. Parlez-vous d'autres langues ? Si oui, lesquelles ? _____

Accepteriez-vous de participer à une entrevue plus approfondie ?

Si oui, veuillez inscrire votre numéro de téléphone : _____
et votre adresse courriel : _____.

Merci.

Les invitations se sont répandues sur les médias sociaux et, à la fin de juin, plus de 200 anciens élèves avaient rempli le questionnaire, dont près de la moitié acceptaient de participer à des entretiens individuels. Quelques commentaires sur les médias sociaux exprimaient du scepticisme, dont l'ampleur et la force ont nécessité un changement de méthodologie. Plutôt que de recueillir des informations pendant deux ans pour ensuite publier un rapport en novembre 2026 susceptible d'être rejeté ou ignoré, nous avons décidé de publier une série de rapports intermédiaires afin de donner aux sceptiques l'occasion de remettre en question nos conclusions et de fournir des renseignements supplémentaires que nous pourrions intégrer au rapport final.

Notre premier appel aux journalistes francophones (automne 2025) demeuré sans réponse. Aucun n'a accepté d'inviter les auteurs de l'étude à dialoguer avec leurs

lecteurs, auditeurs et téléspectateurs sur cette question. Sur les médias sociaux, plusieurs personnes ont nié l'existence même de cette ségrégation, tandis que d'autres prétendaient connaître des immigrants – même des non-catholiques – admis dans des écoles catholiques françaises. Or, sommés de fournir des preuves, ils n'ont pu fournir de noms d'écoles à enquêter ni d'élèves à interroger.

La complexité de cette situation engendre la confusion, comme les exemples suivants l'illustrent. Tous les membres d'une même communauté ne partageaient pas la même religion. La plupart des Grecs étaient orthodoxes, mais il y avait des exceptions – certains étaient catholiques – et le fait qu'un élève grec soit inscrit dans une école catholique ne prouve donc pas que les « non-catholiques » étaient acceptés. De même, si la plupart des écoles françaises étaient catholiques, il existait aussi des écoles protestantes francophones. Par conséquent, le fait de connaître un Juif, un Haïtien ou un Musulman francophone ayant reçu une éducation « en français » ne prouve pas qu'il ait été scolarisé dans une école catholique française. Interrogés sur ces points précis, les sceptiques ne pouvaient affirmer avec certitude que l'élève grec cité n'était pas catholique ni que l'élève juif ou musulman évoqué n'avait pas fréquenté une école protestante française ou une école privée française.

Les pratiques éducatives ont évolué au fil du temps. Après 1977, la loi a imposé la scolarisation des immigrants dans des écoles catholiques francophones, contrairement aux règles en vigueur avant la Loi 101. Ce changement s'est produit il y a près d'un demi-siècle, si bien que les souvenirs des dates se sont devenus flous, surtout pour les années qui ont immédiatement précédé et suivi 1977. De plus, nous avons trouvé des exemples de non-catholiques (notamment des élèves Grecs orthodoxes) inscrits dans des écoles secondaires catholiques francophones (mais pas dans des écoles primaires) quelques années avant 1977 (par exemple, l'école secondaire William Hingston à Parc-Extension). Ces élèves illustrent l'évolution des pratiques, mais ne remettent pas en question la réalité des décennies précédentes.

Une analyse pertinente des expériences des élèves nécessite une clarification dans trois domaines :

- la religion et la langue de l'école,
- la religion et la langue de l'élève,
- les années où l'enseignement primaire a eu lieu.

Ce projet analyse les anciens étudiants selon ces trois paramètres. Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, même quelques centaines d'exemples peuvent facilement être considérés comme anecdotiques ou insignifiants. C'est pourquoi nous avons également recueilli des renseignements contextuels afin d'étayer et de corroborer les informations fournies par les anciens étudiants. Ces renseignements contextuels comprennent :

1. Entrevues avec d'anciens élèves francophones de souche (principalement des baby-boomers) au sujet des écoles catholiques françaises qu'ils ont fréquentées. « Combien d'élèves de votre école primaire étaient des immigrants ? Combien d'élèves n'étaient pas catholiques ? » La réponse aux deux questions était systématiquement « peu ou aucun », ce qui confirme que les écoles catholiques étaient réservées aux catholiques et que les immigrants non catholiques fréquentaient majoritairement des « écoles anglophones ».
2. Déclarations publiques de politiciens et d'autres figures d'autorité. Des prises de position des années 1960¹⁶ à 2025 (notamment celles de l'ancienne première ministre et ministre de l'Éducation, Pauline Marois¹⁷) convergent toutes vers la même idée : avant 1977, les écoles catholiques étaient réservées aux élèves catholiques.
3. Entrevues avec d'anciens directeurs d'école, administrateurs et prêtres ayant occupé des postes d'autorité avant 1977. Les personnes interviewées sont âgées (la plus vieux avait 95 ans), mais leurs souvenirs restent vifs et elles offrent un éclairage précieux sur les pratiques de ségrégation avant 1977. Les raisons de cette ségrégation demeurent moins claires.

Dans l'analyse suivante des renseignements sur les élèves présentés dans le rapport intérimaire n° 1, nous identifierons les tendances et en chercherons les explications. Dans le débat « politique » sur la langue d'enseignement, on attribue souvent aux immigrants des motivations profondes quant à leur choix d'école. « Ils prenaient parti pour les anglophones. Ils rejetaient le Québec. » Les vraies raisons sont beaucoup plus simples et pragmatiques. La raison la plus fréquemment invoquée est la proximité. Les parents voulaient que leurs enfants empruntent le trajet le plus court et le plus sécuritaire entre leur maison et l'école. La religion et la langue étaient importantes — particulièrement pour les familles catholiques ou protestantes qui parlaient anglais ou français — mais la priorité demeurait l'école la plus proche offrant la religion ou la langue souhaitée. Personne n'a mentionné

¹⁶ Voir le rapport préliminaire n° 1, page 5.

¹⁷ Dans une entrevue à l'émission TOUT PEUT ARRIVER / Radio-Canada (22 novembre 2025),

de choix fondés sur des considérations politiques. La plupart des immigrants aspiraient à vivre en paix avec les catholiques ET les protestants, les francophones ET les anglophones.

Un autre élément qui se dégage clairement des entrevues est la certitude que la maîtrise du plus grand nombre de langues possible constitue un avantage. De ce fait, de nombreux immigrants voulaient apprendre le français et l'anglais, tout en conservant leur langue maternelle. Ils ne voulaient pas devoir choisir entre le français et l'anglais et recherchaient un soutien institutionnel pour acquérir les deux langues. Au début du XXe siècle, les écoles catholiques françaises offraient le meilleur enseignement bilingue. Vers le milieu du XXe siècle, ces écoles ont réduit la part d'anglais enseignée et l'ont introduite plus tard, tandis que les écoles anglaises (protestantes et catholiques) ont commencé à offrir un enseignement de langue seconde de haut niveau, notamment dans le cadre des programmes d'immersion française.

Selon plusieurs anciens élèves, leur stratégie était de s'inscrire dans un système d'enseignement primaire (généralement français, perçu comme la langue la plus difficile à apprendre), puis de passer à l'autre système pour le secondaire ou le cégep. Cette stratégie de « changement » avait pour objectif que les étudiants acquièrent les deux langues (français et anglais), et non d'en choisir une plutôt que l'autre. Nous examinerons la question complexe de l'acquisition et de la transmission des langues (à la génération suivante) dans le troisième rapport intérimaire, qui paraîtra en juillet 2026.

Témoignages d'anciens élèves, analysés par décennies

Tous les participants à ce projet de recherche ont rempli un court questionnaire. Près de la moitié ont également participé à un entretien individuel, et un plus petit nombre a signé une déclaration attestant de leur expérience personnelle d'élève au Québec avant l'adoption de la Loi 101. Leurs profils succincts figurent dans le premier rapport intérimaire, des pages 14 à 94, et sont classés selon quatre options d'éducation : protestante anglaise, catholique anglaise, protestante française et catholique française. Les déclarations individuelles signées sont énumérées des pages 95 à 189.

Dans cette section, nous analyserons les données afin d'identifier les tendances et chercher des explications. Les réponses des élèves ont été classées selon ces quatre options d'éducation, et les données de ces quatre sections sont

présentées chronologiquement, car le contexte a considérablement évolué entre les années 1930 et 1980.

Notez que les anciens élèves sont classés par année de naissance, mais leur inscription en première année a eu lieu six ans plus tard. Il faut donc tenir compte de ce décalage de six ans pour l'analyse décennale. Par exemple, un élève né en 1933 a commencé l'école en 1939, tandis qu'un élève né en 1934 a commencé l'école en 1940 et est donc inclus dans la décennie des années 1940.

Abréviations utilisées :

ÉPA : École(s) protestante(s) anglophone(s)

ÉCA : École(s) catholique(s) anglophone(s)

ÉPF : École(s) protestante(s) francophone(s)

ÉCF : École(s) catholique(s) francophone(s)

Élèves catholiques et protestants anglophones

Années 1930

Contexte : Période de Grande Dépression, immigration minimale.

En 1930, 63 % des Italiens fréquentaient des écoles catholiques francophones.

Écoles catholiques anglophones

Élève SO : Polonais, né en 1933 à Ville-Émard. SO se rappelle que « même dans les années 1930, on s'attendait à ce que les immigrants aillent à l'école anglaise ». Ce souvenir concorde avec les données de Tadeo et Tarras (voir page 12 ci-dessus). En 1930, 48 % des élèves polonais étaient scolarisés dans des écoles catholiques françaises, mais en 1940, ce chiffre a chuté à 15 %.

SO a mentionné avoir été scolarisé en polonais pour la 1^{re} et la 2^e année. Cela concorde avec l'histoire de la CÉCM de Robert Gagnon. « Au début des années 1930, ils sont près de 7 000 (immigrants catholiques) à fréquenter une école de la Commission. Dans les quartiers cosmopolites de la ville, des classes ont été aménagées pour qu'ils puissent recevoir une partie de leur enseignement dans leur langue maternelle. » Gagnon a mentionné des classes spéciales de 1^{re} et 2^e années pour les Italiens, les Polonais, les Lituanais et les Ukrainiens. L'objectif était le même qu'une classe d'accueil moderne. Gagnon rapporte également que la

CÉCM était déterminée à attirer et à retenir les immigrants en raison de la crainte que les catholiques rejettent la foi et soient éduqués dans une école protestante. Néanmoins, SO rapporte que malgré les programmes de la Commission conçus pour attirer et retenir les immigrants catholiques, ils étaient censés s'inscrire dans des écoles catholiques anglaises plutôt que dans des écoles catholiques françaises.

Écoles protestantes anglophones

Demetrios (Jim) Tjelios est né en 1933 et son frère aîné en 1930. Quand leur mère les a inscrits à l'école catholique française du quartier en 1936, on lui a dit que l'établissement n'acceptait que les catholiques. Cela concorde avec les recherches de Gagnon citées précédemment : « La Commission catholique ne s'intéresse qu'aux immigrants de confession catholique. Les Grecs, qui constituent un groupe ethnique important à Montréal, fréquentent les écoles de la Commission protestante. »

Années 1940

Contexte : Les années de guerre (1939-1945) sont marquées par une immigration minimale. Entre 1940 et 1943, environ 700 Italo-Canadiens ont été arrêtés et internés dans des camps en raison de liens présumés avec le fascisme. Bien qu'ils aient par la suite reçu des excuses du gouvernement canadien, l'accusation d'être des « ressortissants ennemis » a suscité l'animosité des Canadiens anglais et français.

Après-guerre : l'immigration massive reprend.

En 1940, 45 % des Italiens fréquentaient des écoles catholiques françaises.

	Choix de l'anglais	Rejet du français	Refus indirect	Autre
ÉCA	2	4	0	0
ÉPA	3	1	1	0

Tableau 3. Expériences d'admission ou de refus d'étudiants dans les années 1940.

Écoles catholiques anglophones

Six élèves catholiques qui ont commencé leur scolarité dans les années 1940 ont participé à ce projet. Deux d'entre eux (un Irlandais, TC-1940, et une Italienne, Sharon-1943) ont choisi des écoles catholiques anglaises. Quatre ont fréquenté ces écoles parce que l'accès aux écoles catholiques françaises leur avait été refusé. Les deux étudiants italiens (Mike-1936, et Angelo-1942) se sont fait répondre que

les Italiens et les immigrants n'étaient pas acceptés. Un immigrant tchécoslovaque (RS-1942) a vécu une situation similaire.

L'expérience de **Gerry Turpin-1937** suggère que la langue a aussi joué un rôle dans son exclusion. Son père était un catholique francophone anglicisé, et sa mère était britannique et protestante. Le père de GT souhaitait qu'il reçoive une éducation en français, mais GT fut orienté vers une école catholique anglaise parce que la famille était de facto « anglophone ».

Écoles protestantes anglophones

Seulement deux anciens élèves qui ont fréquenté des écoles protestantes dans les années 1940 ont fait ce choix sans hésiter : un anglophone de Winnipeg (DT-1939) et un étudiant juif (Norman-1941). Un autre étudiant juif (Anonyme-1942) « s'est inscrit dans l'école anglaise la plus proche qui acceptait les élèves juifs », excluant ainsi l'ÉCA et l'ÉCF. Un étudiant ukrainien (MP-1940) a appris de ses voisins juifs qu'« il allait de soi que les immigrants fréquentaient les écoles protestantes anglaises ».

L'expérience de **Miriam Zylberstein Byers-1943** confirme que les non-chrétiens n'étaient pas admis dans les écoles catholiques françaises. Bien qu'elle ait été scolarisée en France pendant deux ans, à l'arrivée de sa famille au Québec, on lui a refusé l'admission dans une école catholique française en raison de l'appartenance religieuse (juive) de sa famille.

Années 1950

Contexte : Point culminant de l'immigration et du baby-boom.

En 1950, 48 % des Italiens fréquentaient des écoles catholiques françaises.

	Choix de l'anglais	Rejet du français	Refus indirect	Autre
ÉCA	9	24	2	2
ÉPA	13	11	4	0

Tableau 4. Expériences d'admission ou de refus d'étudiants dans les années 1950.

Écoles catholiques anglophones

Parmi les neuf élèves qui ont opté pour des écoles catholiques anglaises, six étaient des catholiques dont la langue maternelle était l'anglais ; leur choix était donc évident. L'histoire de MK-1945 illustre la complexité et les subtilités du processus

d'admission. Ses parents étaient britanniques, bien que sa mère protestante ait reçu une partie de son éducation en France. Son père, catholique, avait été élevé par les Jésuites. L'aîné de la famille, un garçon, a été admis dans une école catholique française, mais a eu du mal à s'y intégrer en raison de son style « britannique ». MK et son jeune frère se sont inscrits dans une école catholique anglaise après leur déménagement, principalement pour des raisons de proximité. La plus jeune sœur fut inscrite dans une école catholique française, et bien qu'elle ait eu des réticences au départ, elle a poursuivi toute sa scolarité en français. L'expérience de MK montre que les écoles catholiques, qu'elles soient françaises ou anglaises, n'étaient pas hermétiques aux différences.

GS-1949 illustre la situation inverse. Ses parents, francophones de souche et unilingues, estimaient qu'une éducation en anglais « assurerait un héritage » à leurs enfants, en leur permettant de devenir bilingues. Aucun cas de catholiques francophones ayant été refusés à l'ÉCA n'a été répertorié. En fait, le processus était si simple (et si populaire dans les années 60 et 70) que les francophones scolarisés dans des écoles anglaises avaient du mal à croire que les immigrants n'étaient pas aussi facilement acceptés dans les écoles françaises.

Deux immigrants allophones de cette époque ont choisi l'ÉCA : un Italien (Mike-1949) et un Slovaque (Ted-1951).

Dans les années 1950, vingt-quatre élèves inscrits à l'ÉCA se sont fait refuser l'admission à l'ÉCF. Treize d'entre eux ont invoqué la langue comme motif de refus : la plupart étaient italiens, mais Kevin-1946 était irlandais et LR-1946 était métis irlandais-écossais. Le père de LR était catholique francophone, mais sa mère ne parlait pas français, ce qui a justifié son orientation vers l'ÉCA. **Claire Ropeleski-1950**, immigrante hongroise, s'est vu refuser l'admission à l'ÉCF parce que l'établissement n'était « pas équipé pour enseigner le français aux immigrants ». Le père de **Rocco Barbieri-1946** a tenté d'inscrire ses enfants à l'ÉCF à deux reprises, mais s'est vu refuser l'admission dans deux écoles différentes « parce que les garçons ne parlaient pas français. »

Joe-1953 a été refusé parce que « le quota d'immigrants était atteint ». On ignore qui a imposé ce quota ni combien d'élèves immigrants ont été admis avant qu'il ne soit atteint. Annalisa-1952 a été refusée parce qu'« il n'y avait plus de place. »

Dix élèves ont été refusés en raison de leur statut d'immigrants : huit étaient italiens, une était une Belge francophone (**Ilse Hellemans Sullivan-1948**) et une autre était ukrainienne, Lesia-1951. Les parents de cette dernière étaient des personnes déplacées d'Ukraine. Le cas de **Faustina Bilotta-1948** est particulièrement

troublant. Elle a émigré d'Italie à l'âge de 15 ans, dans l'attente de terminer ses études secondaires dans une ÉCF, parce qu'elle était catholique et francophone. Bien qu'elle ne parle pas anglais, Faustina Bilotta a été contrainte de terminer ses études secondaires dans une ÉCA. Plus de 60 ans plus tard, elle parle encore principalement français et reste profondément marquée par le refus de l'ÉCF de l'admettre.

Deux élèves ont été « indirectement refusés ». Anonyme-1952 a rapporté ce qui suit : « Dans ma communauté, il était courant que les enfants italiens ne soient pas acceptés dans les écoles françaises. Mes parents, comme la plupart de ceux de 1950, ont donc opté pour des écoles catholiques anglaises. »

Les deux derniers cas des années 1950 concernaient des élèves admis à l'ÉCF, mais transférés à l'ÉCA. **Jean Racine Wayland-1946** et son frère ont été acceptés à l'ÉCF, mais étant les seuls anglophones, « comme leur niveau de français était insuffisant, ils ont été orientés vers l'ÉCA pour l'année suivante. »

Maria Prizio-1952 a aussi été admise dans une école primaire française, mais cette immigrante italienne ne parlait pas français. Elle avait terminé sa cinquième année en Italie, mais elle a dû redoubler sa troisième année au Québec. Une autre élève italienne allait à l'école, mais elle n'avait pas le droit de parler à Maria, si bien qu'il n'y avait personne qui pouvait traduire pour elle ou lui expliquer. Maria était très malheureuse et aurait probablement redoublé sa troisième année, car elle ne comprenait pas le français et personne ne l'aidait à apprendre. Il est à noter que le soutien linguistique offert aux immigrants dans les décennies précédentes – ou après 1977 – n'était pas disponible dans cette école dans les années 1950. Maria a été transférée à l'école Sainte-Rita, où elle n'a eu qu'à redoubler sa cinquième année. Environ 90 % des élèves étaient des immigrants italiens, donc il y avait toujours quelqu'un qui pouvait traduire pour elle ou lui expliquer.

Écoles protestantes anglophones

Dans les années 1950, treize élèves ont choisi l'ÉPA. Huit d'entre eux étaient protestants anglophones. Une famille juive (Anne-1953) a opté pour une ÉPA en raison de sa proximité. Deux élèves juifs (KH-1947 et HA-1949) ont choisi l'ÉPA parce que d'autres familles juives y étaient inscrites. Deux autres élèves ont choisi des écoles primaires juives (MB-1951 et Eva-1952) et ont ensuite poursuivi leur scolarité à l'ÉPA.

Dix élèves ont été refusés pour des raisons religieuses. Deux étaient juifs, dont

Judith-1951, qui croyait que ce refus aurait pu être évité en payant une « cotisation mensuelle » que sa famille ne pouvait pas se permettre. Une étudiante juive, **Anna Fuerstenberg-1947**, croyait avoir été refusée parce qu'elle était réfugiée. Elle était aussi juive.

Quatre élèves étaient protestants, dont **Marlene Jennings-1951**. Ses ancêtres maternels étaient belges et franco-manitobains. Son père était un Afro-Américain originaire d'Alabama. Le français était la langue parlée à la maison dans sa famille, mais Marlene Jennings s'est vu refuser l'admission dans une école catholique française parce que sa famille était « anglicane et non catholique ».

Edward Stuart Rogers-1950 était protestant, même si son père était athée et sa mère agnostique. Son père a essayé de l'inscrire dans une école catholique française, mais « l'établissement n'acceptait pas les protestants ». Il a aussi essayé de l'inscrire dans une école privée française, mais on lui a répondu : « On ne peut pas l'accepter parce qu'il n'est pas catholique. »

George Contaxakis-1951 est arrivé à Québec à l'âge de 12 ans. Il parlait grec et avait un bon niveau de français. Il a brièvement fréquenté une école catholique jusqu'à ce que le directeur découvre qu'il était orthodoxe grec. Le directeur est entré dans la classe, a pointé George du doigt et lui a demandé : « Es-tu catholique ? » George a répondu : « Non, je suis orthodoxe. » Le directeur a alors déclaré : « Tu n'as pas le droit d'être ici. » Il n'a pas précisé l'autorité qui décidait qui était autorisé à s'inscrire dans cette école.

Mary Moroska-1949 était orthodoxe russe, mais ses parents avaient fait leurs études en France et possédaient la nationalité française. Née au Maroc, MM parlait français, mais n'aurait pu s'inscrire dans une ÉCF qu'après sa conversion au catholicisme, ce que sa famille refusait. Elle s'est donc inscrite dans une ÉPA.

Johan Mady-1952 était musulmane, mais sa mère avait été éduquée au Liban par des religieuses françaises. La famille habitait à Lachute. L'école catholique régionale était une école publique qui aurait dû accueillir tous les élèves, mais ce ne fut pas le cas. Johan s'est inscrite à une ÉPA.

La mère de HM-1952 était francophone de souche et son père hongrois, mais sa mère, catholique, avait été excommuniée pour avoir épousé un protestant.

Quatre élèves inscrits à l'ÉPA dans les années 1950 ont été « indirectement refusés » par l'ÉCF. AB-1946 était juif et sa famille avait entendu dire par des voisins que les Juifs n'étaient pas acceptés à l'ÉCF. GR-1947 était également juif et il était de notoriété publique que seules les écoles protestantes acceptaient les élèves juifs.

La femme de GR est arrivée à Québec à l'âge de 10 ans, en provenance de Paris, mais n'a pas pu fréquenter une ÉCF parce qu'elle était juive. EF-1948 était aussi juif et d'autres immigrants juifs ont informé sa famille que seuls les catholiques pouvaient fréquenter les écoles françaises. EF se rappelle aussi que des parents parlaient de frais spéciaux pour les élèves non catholiques dans les écoles catholiques, mais que ces frais ne s'appliquaient pas dans les écoles protestantes. John-1951 était allemand et a choisi l'ÉPA parce que ses parents avaient été informés qu'ils devraient payer des frais de scolarité d'environ 20 à 25 dollars par mois pour inscrire leur enfant dans une ÉCF.

Années 1960

Contexte : Révolution tranquille, FLQ, introduction de l'immersion française dans les écoles anglaises, réduction du volume d'anglais enseigné dans les écoles françaises et introduction plus tardive de l'anglais.

Création du ministère de l'Éducation en 1964, ouverture des premiers cégeps en 1967, lancement du réseau de l'Université du Québec en 1969.

1960 – 30 % des Italiens étaient inscrits dans des écoles catholiques françaises.

	Choix de l'anglais	Rejet du français	Refus indirect	Autre
ÉCA	7	51	9	1
ÉPA	16	16	8	2

Tableau 5. Expériences d'admission ou de refus d'étudiants dans les années 1960.

Écoles catholiques anglophones

Seulement sept élèves de ce groupe ont choisi des écoles catholiques anglophones. Trois élèves italiens (Maria-1955, Anonyme-1956, Maria-1959) ont invoqué la proximité comme raison principale, deux élèves italiens voulaient apprendre l'anglais (RM-1960, PD-1961) et une élève italienne (Luisa-1954) fréquentait une école primaire trilingue.

Neuf élèves ont été indirectement refusés par les ÉCF et inscrits dans des ÉCA. Carmen-1956 : « Comme mon père a vécu en France pendant plusieurs années et que ma mère a appris le français, ils auraient préféré que j'aie dans une école française. Cependant, comme d'autres membres de ma famille s'étaient vu refuser l'admission, mes parents m'ont inscrite dans une école catholique anglaise. » Franca-1956 : « On a dit à mes parents que je ne serais pas acceptée, alors ils n'ont pas essayé de m'inscrire. » Anna-1962 : « On venait d'arriver et mes parents ne parlaient

pas la langue ; on leur a donc conseillé de ne même pas essayer de m’inscrire dans le système francophone. » Mary-1962 : “Mes cousins plus âgés ont essayé d’aller à l’école française, mais ils ont été refusés. Mes parents nous ont donc inscrites, mes sœurs et moi, dans une école anglaise. FC-1962 : « Dans les années 1960, il était bien connu que les Italiens fréquentaient l’ÉCA ». **Irene Ioannoni-1961** a rapporté que « des cousins plus vieux et des voisins s’étaient déjà vu refuser l’admission à l’ÉCF », elle est donc entrée directement dans le secteur catholique anglais.

Une élève du groupe catholique des années 1960, HM-1962, faisait partie de la catégorie « autre ». Ses parents, anglo-protestants, avaient décidé de l’inscrire (elle était l’aînée de trois enfants) dans une école catholique après une année en maternelle privée française. Son admission n’a posé aucun problème, malgré le fait qu’elle ne soit ni catholique ni francophone. HM n’a jamais demandé à ses parents les raisons de son admission.

Cinquante et un élèves du groupe catholique des années 1960 ont été refusés à l’ÉCF. Seulement quatre ont invoqué la religion comme motif. Monique-1963 était libanaise/arabe. Anonyme-1962 était protestante, et Anonyme-1960 a été refusée parce que sa mère avait été excommuniée par le prêtre local pour avoir utilisé des contraceptifs. **Demetra Darsaklis-1960** était orthodoxe grecque. « La raison principale de notre choix pour l’école catholique était sa proximité avec notre domicile. Mes parents n’étaient arrivés au Québec que récemment et ignoraient l’existence d’écoles différentes selon les religions et les langues. On a dit à ma mère que je ne pouvais pas aller à cette école parce qu’on n’était pas catholiques. Puis elle a découvert que tous les autres enfants grecs du quartier devaient aller dans des écoles protestantes. »

Un élève a soulevé la question des quotas. **Paul Esposito-1959** a raconté que sa mère, qui parlait principalement italien, s’était fait accompagner d’une voisine pour faciliter la communication en français. PE a appris plus tard que sa mère s’était fait répondre que l’école avait atteint son quota d’enfants issus de l’immigration et qu’on lui avait suggéré d’essayer l’école primaire anglophone.

Dix élèves ont mentionné la langue comme principale raison d’exclusion. MG-1960 : ‘Mes frères et sœurs aînés ont été refusés parce qu’on ne parlait pas français. FR-1958 a parlé d’un test de langue. Au moment de l’inscription à l’école, FR a passé un test oral pour vérifier sa maîtrise du français et il a échoué. « Aucun des immigrants du quartier – italiens, polonais, ukrainiens – n’a réussi le test et, par conséquent, aucun n’a été accepté dans l’école française. »

Monika Boos-1954 était yougoslave, mais sa famille parlait principalement allemand. 'L'école refusait d'accepter une élève germanophone, même si sa famille était catholique. **Clementina Clerici-1956** était Italienne et, lorsque ses parents l'ont inscrite à l'école française Notre-Dame-de-Grâce, « les places disponibles étaient réservées à la communauté francophone ». **Teresa Picciano-1959** a été amenée par sa mère à l'école française du quartier, où on lui a dit : « Ici, c'est strictement français. Vous êtes italienne. Tu ne seras pas admise dans cette école. » **Michael Leclair-1960** a fréquenté une école primaire anglophone. Pour le secondaire, ses parents ont pensé qu'une école secondaire française serait une bonne idée. Sa mère, catholique et parlant très bien français, l'a amené à l'ÉCF où ils ont rencontré une religieuse. Celle-ci lui a parlé lentement et s'est vite rendu compte qu'il ne comprenait pas ce qu'elle disait. Michael Leclair n'a pas été admis à l'ÉCF.

Deux élèves se sont vu refuser l'admission « faute de place » à l'ÉCF. **Piera Di Fruscia-1954** a rapporté que sa mère s'était fait dire que l'école était surpeuplée (à cause du baby-boom) et qu'il n'y avait donc « plus de place ». Anonyme-60 a dit : « Il n'y avait pas de place à l'école française. »

Vingt-trois élèves ont déclaré ne pas avoir été admis à l'ÉCF parce qu'ils étaient immigrants. **Carole Verdone-Smith-1954** a rapporté que ses parents, bilingues, ayant fait leurs études au Québec, comptaient inscrire leurs enfants à l'ÉCF, mais qu'une religieuse leur avait dit : 'On n'accepte pas les immigrants ici. Il y a d'autres écoles pour vous. "La religieuse a aussi ajouté : « S'il y a d'autres familles comme la vôtre, dites-leur de ne pas nous faire perdre notre temps. » **Luisa Silvestro-1954** : Malgré la religion catholique de sa famille et la maîtrise du français de sa mère, on lui a conseillé d'inscrire sa fille à l'ÉCA. La mère de LS pensait que c'était parce qu'elle avait un nom italien.

Sabino Grassi-1956 a rapporté que ses parents s'étaient fait dire que les Italiens n'étaient pas les bienvenus dans les écoles françaises et qu'ils avaient été orientés vers le système anglophone. **Franca Confente-1956** : Quand sa sœur aînée a eu l'âge scolaire (1960), son père a voulu l'inscrire à l'école française locale. L'établissement a refusé. Son père a supplié qu'on accepte sa fille, qui parlait français, mais pas anglais, mais le responsable a insisté sur le fait que les écoles françaises n'acceptaient pas les enfants d'immigrés. **Vincent Gabrielli-1956** : Son père, fraîchement immigré, l'a amené à l'école française locale, mais on lui a dit que les immigrants devaient fréquenter l'école anglaise. En tant que nouveaux venus, ils n'ont pas contesté l'autorité et ont obéi.

Michael Gaug-1956 a signalé que ses deux parents avaient été scolarisés à l'école Saint-Louis-de-France, où l'enseignement était mixte (français, anglais et allemand). Ses parents, originaires du Québec, parlaient français et fréquentaient l'église Saint-Jude (française) à Longueuil. Cependant, le curé a décidé que MG devait fréquenter l'ÉCA avec d'autres immigrants. **Claudia Ottaviano-Maheu-1958** : Son père avait travaillé cinq ans à Paris. Ses parents ont essayé d'inscrire son frère aîné à l'ÉCF locale en 1958, mais leur demande a été refusée. La famille a tenté de nouveau pour COM en 1964. L'administrateur a déclaré : « Vous êtes des immigrants. Il faut aller à l'école anglaise. »

Rosanna Bruni-1961 a rapporté que son frère aîné n'avait pas été admis à l'école parce qu'il était immigré. **Tony Spano-1962** : Quand sa sœur aînée était en âge d'aller à l'école, ses parents ont essayé de l'inscrire à l'école primaire du quartier, mais on les a dirigés vers la maternelle de l'autre côté de la rue, même s'ils ne parlaient pas anglais. À la naissance de TS, la famille avait déménagé à Ahuntsic et ses parents ont essayé de l'inscrire à l'école primaire du quartier. Le père, qui maîtrisait bien le français, a insisté pour que son fils soit accepté dans cette école, située près de chez eux – une des raisons pour lesquelles ils avaient acheté cette maison. En 1968, le climat linguistique était tendu en raison de la crise de Saint-Léonard. Quand on a dit au père : « Les Italiens ne sont pas les bienvenus ici », une altercation violente a éclaté et le père a dû être escorté hors de l'école.

Douze élèves se sont vu refuser l'accès à l'ÉCF sans raison particulière. La plupart étaient italiens. Anonyme-1954 : « J'sais pas. Je parlais seulement français et italien, mais j'allais à l'école anglaise. » Maria-1955 : « En Italie, mon père nous préparait, mon frère et moi, avec des manuels de français, mais à Québec, on nous a informés qu'on n'avait pas le droit d'aller dans les écoles françaises. » **Gary Kaisserlian-1956** était le fils d'un père arménien orthodoxe et d'une mère catholique. Les deux avaient reçu une éducation française et auraient souhaité que leur fils fréquente également l'école française. GK a été orienté vers l'ÉCA. **Ralph Mastromonaco-1956** a subi un refus bureaucratique typique. Ses parents voulaient l'inscrire, ainsi que son frère aîné, à l'ÉCF la plus proche, mais ils ont été « refusés et dirigés vers l'ÉCA la plus proche ». Cette famille d'immigrants n'a pas contesté l'autorité et n'a compris que plus tard qu'elle avait été victime de ségrégation fondée sur sa langue ou son origine ethnique.

Écoles protestantes anglophones

Dans les années 1960, seize élèves ont choisi l'ÉPA. Onze d'entre eux étaient protestants anglophones. Un élève ukrainien (Iwan-1959) a choisi l'école la plus proche. Sa fratrie fréquentait déjà l'école primaire Franklin. Une élève juive

(Debra-1961) a choisi l'école Guy Drummond parce qu'elle parlait anglais. MM-1958, a choisi l'ÉPA après avoir été effrayé par des religieuses dans une école maternelle catholique. SM-1961, était juif et a choisi l'ÉPA parce que l'école de Chomedey comptait de nombreux élèves juifs, tous scolarisés dans un établissement protestant. Anonyme-1960, d'origine hongroise et grecque, s'est inscrit à l'ÉPA parce que « le système scolaire français était insuffisant et connaissait un taux d'abandon scolaire élevé ».

Seize élèves ont été refusés par l'ÉCF, dont douze pour des raisons religieuses. Deux étaient protestants (Martin-1955, et Andy-1960). Deux étaient néerlandais, dont **Nicolette de Smit-1954**, qui souhaitait fréquenter une école française, mais dont la famille n'était pas catholique. Elle n'a donc pas été acceptée. Trois élèves refusés pour des raisons religieuses étaient juifs, dont Joël-1955, un immigrant du Maroc qui parlait français, mais pas anglais. « On m'a refusé l'accès à une école française parce qu'on est juifs », a-t-il déclaré. **Rachel Sinyor-1954** a vécu en Israël avant de s'établir au Québec. Son père était marocain et sa mère bulgare. La famille parlait hébreu et français, c'est pourquoi ils ont choisi Montréal. Les parents de Rachel ont essayé de l'inscrire à l'école française du quartier, mais leur demande a été refusée parce qu'ils étaient juifs et non catholiques. La famille comptait de nombreux amis marocains qui parlaient principalement français, mais ces derniers ont également été refusés par l'ÉCF et orientés vers le système protestant anglophone.

Betty Esperanza-1961 a raconté que sa mère, juive, était arrivée de France en 1959. Très fière de son éducation au lycée français, la mère de BE ne parlait pas anglais et souhaitait que ses enfants soient scolarisés en français. La famille parlait français à la maison et leurs voisins étaient presque tous des Québécois francophones. Comme la mère de BE était immigrée de France, son inscription à l'école primaire locale s'est faite sans problème. Cependant, lorsque l'école a examiné les documents d'inscription, elle a constaté que la mère était juive. Des années plus tard, elle a confié à BE que l'école l'avait appelée quelques jours plus tard pour lui dire qu'elle ne pouvait pas l'inscrire faute de place et qu'elle devrait aller à l'école protestante. La mère aurait accepté une ÉPF, mais la seule école protestante de Chomedey était anglophone. Elle s'en est plainte à ses voisins francophones, qui n'ont pas été surpris. Ils ont répondu : « C'est comme ça. Vous n'êtes pas comme nous autres. » La mère de BE était furieuse et ne pouvait croire qu'au Québec, sa fille soit obligée d'aller dans une école anglophone.

Une élève refusée pour des raisons religieuses était allemande. **Carole Rentschler-1956** : Sa famille vivait dans un quartier très francophone de Sainte-Thérèse, et les enfants apprenaient le français en jouant dans la rue avec les

voisins. Son père a voulu inscrire CR à l'école française du quartier en 1962, mais l'établissement a refusé de l'admettre parce que sa famille n'était pas catholique. Les parents de CR l'ont alors inscrite dans une garderie privée pour qu'elle apprenne l'anglais, puis elle a été admise à l'école primaire McCaig de Rosemère, l'ÉPA la plus proche, mais beaucoup plus éloignée de leur domicile à Sainte-Thérèse. Une autre élève refusée pour des raisons religieuses était arménienne. Trois élèves refusés pour les mêmes raisons étaient grecs. Anonyme-1956 « n'a pas été autorisé à fréquenter l'école catholique française parce qu'il était orthodoxe grec ». **Jenny Kalantzis-1963** habitait à Parc Ex quand elle a eu l'âge d'aller à l'école. Ses parents voulaient l'inscrire à l'école la plus proche, mais lorsque son père a amené JK à l'école catholique, celle-ci n'acceptait que les catholiques.

Quatre élèves ont été refusés en raison de leur langue. Deux étaient anglophones, dont JE-1963, dont la sœur aînée (née en 1954) a essayé de s'inscrire à l'ÉCF en première année. L'école était dirigée par des religieuses qui parlaient sans difficulté en anglais aux parents pour annoncer que leur fille ne pouvait être inscrite dans une école catholique parce que la famille était protestante. « Elle va contaminer les autres enfants. » Le père de JE n'a jamais oublié ce mot. SC-1962 était d'origine galloise et indienne. Son père, sikh, voulait ardemment apprendre le français et a tout de suite suivi des cours. Il voulait que sa fille apprenne le français et soit pleinement intégrée au Québec, mais il était entendu que l'ÉCF n'accepterait pas une immigrante sikhe de langue maternelle anglaise.

Karyn Zuidinga-1962 était catholique et néerlandaise. Ses parents ont essayé d'inscrire son frère aîné à l'ÉCF parce que la famille était catholique et que l'école était située à proximité. Le directeur leur a expliqué qu'ils ne pouvaient pas s'y inscrire parce qu'ils n'étaient pas francophones. « Les immigrants ne posent pas de questions. Ils veulent juste s'intégrer. » Ils se rendirent donc à l'école anglaise où la secrétaire leur expliqua que les catholiques ne pouvaient pas fréquenter l'école protestante à moins de remplir un formulaire de renonciation à leur religion catholique – ce qu'ils firent. En 1968, dans la petite ville de Prévile, il n'y avait que deux écoles : une catholique française et une protestante anglaise. Aucune ne convenait vraiment aux catholiques allophones.

Huit élèves de l'ÉPA ont été indirectement refusés par l'ÉCF. Trois d'entre eux étaient juifs. CG-1954 aurait préféré une école française, mais il était de notoriété publique que les écoles catholiques n'acceptaient pas d'élèves juifs. DP-1960 : « Sa famille ne croyait pas que les élèves juifs puissent être acceptés dans les écoles catholiques, alors l'école protestante était la seule option possible. » Mark-1961 a opté pour l'enseignement juif privé. Trois des élèves refusés indirectement étaient

grecs. SP-1956 a fréquenté une école grecque pendant un an, puis Bancroft. Ses parents étant décédés, ils ne peuvent confirmer les raisons de leur choix d'une école protestante, mais il était de notoriété publique que les élèves grecs orthodoxes n'étaient pas acceptés dans les ÉCF. HB-1958 est allé à Bancroft (ÉPA) parce que d'autres familles grecques avaient dit à ses parents qu'ils ne pouvaient pas envoyer leurs enfants à Nazareth, car c'était une école catholique. Mary-1959 a signalé que ses parents avaient été informés que les enfants orthodoxes grecs n'étaient pas admis à l'inscription dans une école catholique.

Donna-1961 se rappelle que sa mère disait : « Ça aurait été trop cher d'aller dans une autre commission scolaire à laquelle on ne payait pas de taxe, c'est l'une des raisons pour lesquelles on ne pouvait pas aller dans le système francophone. Anonyme-1962 raconte que ses parents se sont renseignés, mais comme ils n'étaient pas catholiques, ils ne pouvaient pas aller à l'école catholique.

Deux élèves ont été refusés pour d'autres raisons. DM-1954 avait des ancêtres huguenots qui n'ont pas pu aller à l'ÉCF en Gaspésie. PM-1959 était italien, mais son GP catholique s'est converti au pentecôtisme, et PM n'a donc pas pu aller à l'ÉCF.

Années 1970

Contexte : les schémas traditionnels étaient en train de s'effriter. Dès 1977, la langue a préséance sur la religion. La Loi 101 est promulguée et les écoles protestantes françaises se développent rapidement comme alternative légale à l'enseignement catholique.

1970 : 11 % des Italiens fréquentent des écoles catholiques françaises (contre seulement 8 % en 1975).

	Choix de l'anglais	Rejet du français	Refus indirect	Autre
ÉCA	6	10	0	2
ÉPA	11	3	3	0

Tableau 6. Expériences d'admission ou de refus des étudiants au cours des années 1970.

Écoles catholiques anglophones

Six élèves de ce groupe ont choisi des écoles catholiques anglophones. CR-65 ne savait pas pourquoi ses parents portugais l'avaient inscrit dans une école anglophone. Anonyme-1966 a dit : « Les autres enfants catholiques italiens du

quartier allaient à Sainte-Dorothée. » Angie-1968 : « Mes parents préféraient qu'on aille dans une école catholique anglophone. »

Trois élèves voulaient être bilingues. RF-1966 : Ses parents, d'origine italienne, parlaient français à la maison alors l'anglais devait être appris à l'école. Mario-1966 a rapporté que « l'école anglaise offrait des cours de français dès la première année, tandis que l'école française n'introduisait l'anglais qu'à partir de la cinquième année. » JT-1967 a été admis dans les deux systèmes. JT « a commencé sa scolarité à l'école primaire Saint-Paul (ÉCA), puis a déménagé à Sainte-Anne-de-Bellevue et s'est inscrit à l'école Saint-Georges (ÉCF). D'autres enfants anglophones fréquentaient aussi l'ÉCF, ce qui permettait aux enfants d'apprendre un français de qualité. Ils n'avaient pas à s'inquiéter de perdre leur anglais. »

Dix élèves des années 70 ont été refusés à l'ÉCF. Deux d'entre eux, pour des raisons religieuses. Maria-1966 : « J'étais italienne, anglophone et non baptisée. » Tara-1970 : « Ma mère est protestante et mes parents étaient divorcés. » Deux autres ont été refusés pour des raisons linguistiques. Rosie-1954 : « On était italiens et on ne parlait pas français. » Francesco-1969 : « Je suis né à Rome et j'ai fait ma première année d'école primaire aux États-Unis. Pour le directeur de Saint-Clément, je ne maîtrisais pas le français. »

Cinq enfants ont été refusés parce qu'ils étaient immigrants. Adrianna-1964 : « Ma mère disait que les enfants d'immigrants devaient aller dans les écoles anglaises. » Anonyme-1967 : « Mes parents ont essayé, car ils trouvaient que le français était plus proche de l'italien. Les deux écoles partageaient une cour et on leur a demandé d'aller de l'autre côté, à l'école Dante, où tous les Italiens devaient aller. Aucune excuse offerte, c'était la règle au Québec. » **Gino Insogna-1964** raconte que son père l'a inscrit à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous parce qu'il pensait que le français était plus difficile à apprendre que l'anglais, et que l'école française serait donc préférable. On a répondu au père de GI : « On n'accepte pas les Italiens ici. » **Nina Gentile-1965** vivait au Québec, donc le français était important pour elle. De plus, l'école française était juste à deux pas de chez elle. Sa sœur aînée avait commencé l'école en 1955. Notre père l'a amenée à l'école française du coin. Ils ont dit : « On ne veut pas d'immigrants ici. »

Dominique Poletti-1965 a grandi à Ville-Émard. Les enfants du quartier étaient pour la plupart francophones, ce qui lui a permis d'apprendre le français. Ses parents le parlaient peu. L'école la plus proche était Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Sa mère l'y a inscrite, mais on lui a répondu : « Non, non, vous êtes immigrants. » Elle a assuré à la directrice que sa fille parlait français, mais celle-ci a insisté sur le fait

que les immigrants devaient s'inscrire à l'ÉCA. L'école Holy Cross était plus loin et DP parlait peu anglais. L'enseignante de maternelle de Holy Cross a dit à sa mère : « Votre fille s'épanouirait beaucoup mieux dans une école française. » La mère a répondu : « Je sais, mais l'école française ne voulait pas d'elle. »

Deux élèves ont vécu des expériences plus complexes en raison de l'évolution des enjeux linguistiques. GS-1965 est arrivée au Québec en 1971 avec ses deux jeunes garçons. GS et son mari étaient italiens. L'aîné (né en 1965) avait terminé sa première année du primaire en anglais aux États-Unis. GS l'a inscrit à l'ÉCA (1972) puisqu'il avait commencé sa scolarité en anglais, mais elle a inscrit son cadet dans une école maternelle privée française. Plus tard, GS a voulu inscrire son aîné à Saint-Clément en sixième, bien qu'il ne parlât que très peu français. Le directeur a dit : « Il va ruiner le français de mes élèves », et lui a refusé l'admission. Le père a menacé d'écrire au journal *Le Devoir* pour les informer que son fils se voyait refuser l'admission dans une école catholique française — en 1975. Le garçon a reçu trois mois de cours privés de français, puis a été accepté à Saint-Clément. Les deux garçons ont ensuite fréquenté l'école secondaire Notre-Dame et ont poursuivi des études supérieures en français.

Mary-1971 a indiqué : « Mes parents ont été obligés d'envoyer ma sœur dans une école anglaise lorsqu'elle a commencé en 1972. Quant à moi, ils ont dû m'envoyer à l'école française. Mes parents se sont battus pour que leurs deux enfants n'aient pas à fréquenter d'écoles de langues différentes, alors je n'ai pas été autorisée à aller à la maternelle. La loi a été modifiée cette année-là afin d'autoriser tous les frères et sœurs à fréquenter la même école afin de leur permettre d'étudier dans la même langue. »

Écoles protestantes anglophones

Onze élèves de ce groupe ont choisi l'ÉPA parce qu'ils étaient protestants anglophones. Trois d'entre eux ont été indirectement refusés par une ÉCF : WT-1966 a grandi à Québec. La communauté chinoise y était en grande partie isolée et ses parents n'ont jamais vraiment appris le français. La communauté chinoise du Québec était soutenue par les Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception. (Gagnon mentionne que ce même groupe a aidé la communauté chinoise de Montréal en 1916.) Les Sœurs missionnaires ont recommandé à WT de s'inscrire à l'école Holland (ÉPA) parce que sa famille n'était pas catholique (mais pas protestante non plus). WT connaissait des immigrants chinois catholiques qui fréquentaient l'école Saint-Patrick (ÉCA). Aucun ne s'est inscrit à l'ÉCF.

EP-1966 était grecque. « Il était hors de question de s'inscrire à l'ÉCF. Il était entendu que les écoles catholiques n'acceptaient que les catholiques, alors elle s'est inscrite à l'ÉPA. » Son mari, lui aussi orthodoxe grec, a fréquenté une ÉCF à Pierrefonds. Kristina-1968 était allemande et sa famille « a choisi une école protestante anglaise parce qu'ils n'étaient ni catholiques ni français. »

Trois élèves de cette période ont été refusés par une ÉCF. Elizabeth-1965 : « Bien que nous ne parlions que français (nous étions des immigrants juifs du Maroc), nous ne pouvions pas étudier en français, car il s'agissait d'écoles catholiques. On nous a donc envoyés à la commission scolaire protestante anglophone qui acceptait tout le monde. » Deux élèves grecs, nés en 1969, ont commencé l'école en 1975. Malgré la transition du Québec et l'adoption de la Loi 101 seulement deux ans plus tard, leur admission à l'ÉCF a été refusée. Mary-1969 : « Oui, parce que nous n'étions pas catholiques, mais orthodoxes grecs. Mes parents voulaient nous y inscrire, car l'école Nazareth était juste à côté de chez nous. Je suis allée à Bancroft. » Stavroula-1969 : « Mes parents voulaient m'inscrire à l'École Coursol, mais comme nous n'étions pas catholiques, je suis allée à Martinvale. »

Après l'adoption de la Loi 101

	Choix de l'anglais	Rejet du français	Refus indirect	Autre
ÉCA	3	0	0	3

Tableau 7. Expériences d'admission ou de refus des étudiants au cours des années 1980.

Après 1977, les immigrants devaient s'inscrire à l'école catholique française, sauf exception, et les élèves qui en étaient auparavant exclus pouvaient maintenant s'y inscrire. PD-74 « je suis le seul membre de ma famille à avoir reçu une partie de mon enseignement primaire en français ». Ma fratrie, mes parents et mes grands-parents ont tous été éduqués à l'ÉCA. PD a fréquenté le cégep St. Lawrence (en anglais), puis Concordia, l'Université de Montréal et a obtenu un doctorat à l'Université Laval. Teresa-75 a fréquenté l'école Notre-Dame-de-la-Défense dans la Petite Italie.

Trois élèves qui ont répondu au sondage ont indiqué que leurs parents avaient été refusés. Franca-1982 : « Je suis allée à l'école anglaise parce que mes parents se sont fait refuser l'accès à une école catholique française. » LG-1978 est allée à l'école catholique française, mais a indiqué : « ma mère s'est vu refuser l'accès à une école française ». Sylvia-1989 a dit : « Mes parents n'ont pas été admis parce qu'ils étaient immigrants. »

Écoles protestantes françaises

Le secteur protestant français était le modèle d'éducation le moins bien compris au Québec. Un bref historique (partiel) est présenté dans «Pluralisme et école protestante¹⁸». Le secteur protestant français n'a pris de l'importance que dans les années 1960, puis a connu une croissance rapide auprès des francophones non catholiques jusqu'à sa fusion à l'ÉCF en 1997.

En 1955, l'Église unie a pris en charge la gestion du vénérable Institut évangélique français de Pointe-aux-Trembles. La PSBGM a créé des cours de français à l'école Peace Centennial en 1962. Pour répondre à l'afflux de Juifs francophones dans les années 1960, l'école secondaire Baron Byng a ouvert une section française, et de nombreux Juifs marocains ont suivi des cours de français à Northmount. L'école Roberval a été nommée en l'honneur du plus célèbre huguenot historique. Les enseignants recrutés pour l'ÉPF, pour la plupart, étaient originaires d'Europe ou du Maghreb, car les enseignants catholiques (canadiens-français) ne pouvaient enseigner dans les écoles protestantes. De nombreux élèves inscrits aux nouvelles ÉPF étaient Juifs et musulmans francophones d'Afrique du Nord, ainsi que Haïtiens protestants.

	Montréal	%	Régions	%
Immigrants juifs	101 460	98,0	3 267	2,0
Immigrants italiens	102,724	93.5	5,826	6.5
Autres immigrants	169,240	71.2	68,283	28.8
Total des immigrants	373,424	82.8	77,376	71.2

Tableau 8. Les immigrants au Québec, 1961

En 1961, l'immigration représentait surtout un enjeu montréalais. La complexité de l'identité religieuse et linguistique des immigrants ne pouvait être facilement prise en compte par les écoles catholiques anglophones et francophones ni par les écoles protestantes anglophones. Une quatrième option s'avérait nécessaire pour le nombre croissant de francophones non catholiques.

¹⁸ Pluralisme et école protestante, gouvernement du Québec, Comité protestant (1993)

Suite à l'adoption de la Loi 101, le nombre d'élèves dans le système d'éducation a diminué, tandis que les nombres et les pourcentages d'élèves dans le secteur de l'ÉPF ont augmenté considérablement.

	Étudiants en FPS	% de tous les étudiants protestants
1976-1977	2,221	4.4
1981-1982	4,186	12.3
1986-1987	9,314	29.8
1991-1992	11,911	39.4

Tableau 9. Nombre et pourcentage d'élèves inscrits dans les établissements protestants français, 1976-1992

Créée initialement pour les francophones protestants, l'ÉPF a vu son pourcentage d'allophones augmenter à la suite de la mise en œuvre de la Charte de la langue française en 1977, passant de 27,3 % en 1978 à 65,2 % en 1988. Dans l'ÉPA, ce pourcentage a quant à lui diminué, passant de 72,7 % à 34,9 % au cours de la même période.

Michelle Serano-1951 a immigré d'Algérie pendant la guerre de libération de 1957. Elle avait déjà fréquenté l'école française de la maternelle à la 2e année. Ses parents ont essayé de l'inscrire à l'ÉCF, mais la famille n'était pas catholique. Le parcours habituel pour les immigrants non catholiques était l'ÉPA, mais Michelle ne parlait pas anglais. Ses parents étaient très contrariés jusqu'à ce qu'ils découvrent l'existence d'une section protestante française dans une ÉPA. L'école Peace Centennial a ouvert ses portes alors qu'elle était en 5e année (1960) et Michelle s'y est inscrite, jusqu'en 7e année. Elle est ensuite devenue enseignante et a finalement travaillé aux ÉPF, pour devenir directrice de l'école secondaire Van Horne. Dans les années 80, les étudiants étaient haïtiens, marocains, vietnamiens et cambodgiens.

BD-1958 est la fille d'une mère survivante de l'holocauste, judaïste non pratiquante, et d'un père italien catholique athée. Les seules écoles primaires françaises (EPF) étaient l'école de Maisonneuve et l'école Peace Centennial. La plus proche, Peace Centennial, se trouvait à une heure de bus de chez elle. Les autres élèves étaient juifs, témoins de Jéhovah, français de France, musulmans du Maghreb et quelques autochtones. Les enseignants étaient des huguenots belges et des juifs marocains. Les manuels scolaires venaient de France.

En maternelle, VZ-1965 fréquentait l'école Saint-Vincent-Ferrier, mais comme l'établissement affichait complet, elle a dû aller à l'école Hélène Boulée en première année. VZ se souvient s'être rendue à l'école primaire française avec sa mère (1971) et de lui avoir demandé, sur le chemin du retour, « Qu'est-ce que le catholicisme ?

C'était la première fois que j'entendais ce mot. » Plus tard, elle a compris qu'on lui avait refusé l'admission parce que sa famille n'était pas catholique. VZ s'est inscrite à l'EPF Peace Centennial. La moitié de la journée se passait en anglais et l'autre moitié en français. VZ devait prendre l'autobus pour aller à l'école. Parmi les autres élèves de Peace Centennial, il y avait des Grecs, des Chinois, des Allemands, des Autrichiens, des Arabes et des Italiens, ainsi que quelques francophones de souche, probablement protestants.

Le frère cadet de VZ a commencé l'école en 1976 à Parc-Ex et a fréquenté l'école primaire catholique Barthélemy-Vimont. Les enfants d'immigrants non catholiques (grecs et coréens) étaient inscrits dans une classe spéciale et leurs parents signaient un document pour les dispenser du catéchisme. Le frère de VZ a acquis une parfaite maîtrise du français et a épousé une francophone.

AA-1971 et SG-1971 étaient tous deux immigrants italiens. Ils ont fait partie des premiers élèves de l'école à la rentrée de septembre 1977, immédiatement après l'adoption de la Loi 101 en août 1977. Tous deux souhaitaient fréquenter l'école primaire catholique locale avec leurs cousins et voisins plus âgés. Ils ont tous deux échoué au test d'anglais et ont été orientés vers le secteur francophone du système protestant. AA a changé d'école à plusieurs reprises et a eu du mal à se faire des amis et à trouver sa place. Elle s'est toujours sentie exclue de la communauté italienne, qui était divisée en deux groupes : une partie fréquentait l'ÉCF et l'autre l'ÉCA. AA n'appartenait à aucun des deux groupes. SG était « contente d'avoir acquis un niveau élevé de français, mais aurait préféré que les résultats et les avantages soient expliqués plutôt qu'imposés. »

Écoles catholiques françaises

La plupart des élèves interrogés étaient francophones de souche. Leurs frères et sœurs, parents et grands-parents avaient fréquenté des écoles catholiques françaises. Tous les anciens élèves interrogés se souvenaient que la plupart de leurs camarades étaient francophones de souche ou « immigrants » pleinement intégrés qui parlaient français avec l'accent québécois. Les allophones de première génération étaient rares, et aucun des élèves interrogés ne se souvenait d'élèves non catholiques.

NP-1942 était Italienne de troisième génération. Ses parents et plusieurs de ses cousins plus âgés avaient fait leurs études dans le système francophone. NP s'est inscrite à Saint-Barthélemy-Villeray (ÉCF). Il n'y avait aucun autre Italien dans cet établissement. Victime de harcèlement et d'insultes, elle était surnommée « la maudite Italienne » et a sombré dans une telle dépression qu'elle a dû quitter l'école en mai pour être transférée dans une ÉCA.

RT-1943 était aussi Italien de troisième génération. Ses sœurs aînées avaient fréquenté l'école anglaise, tandis que son frère a fait son primaire à l'école française avant de poursuivre ses études secondaires en anglais. RT a été le premier de sa famille à faire toutes ses études en français, jusqu'au premier cycle universitaire. Il voulait étudier les sciences pures, un secteur où l'expertise des universités anglophones était plus solidement établie. Il a donc réussi à être admis à McGill, malgré une maîtrise limitée de l'anglais, a obtenu un doctorat d'une université américaine pour ensuite enseigner dans plusieurs universités au fil des ans, dont l'UQAM.

Dida Berku-1951 est arrivée au Québec en 1953 avec ses parents roumains. Les deux étaient juifs, mais leur mère avait été éduquée à Notre-Dame de Sion par des religieuses, et l'enseignement y était donné en français. Elle voulait inscrire ses enfants dans une école française. Une ÉCF se trouvait juste en face, rue Dupuis. L'établissement leur a répondu : « On ne peut pas vous accepter parce que vous êtes immigrants et juifs. » Les parents de DB ne voulaient pas inscrire leurs enfants à l'ÉPA et ont donc opté pour une école privée française : le Collège Marie de France. Bien qu'à leur arrivée, leur revenu était faible, les parents ont réussi à réunir la somme nécessaire (un mois de salaire) pour payer les frais de scolarité. DB se rappelle qu'il n'y avait que quatre non-catholiques dans l'ensemble de l'établissement où étudiaient des centaines d'élèves.

AC-1953 est née en France. Son père, italien, parlait français. Ses parents l'ont inscrite à l'ÉCF (école pour filles), mais elle était la seule immigrée. Une religieuse lui a tiré les tresses et l'a traitée d'« Italienne stupide », si bien qu'elle n'est restée que deux semaines et demie avant de se joindre à l'ÉCA. Ses deux frères ont aussi quitté l'ÉCF pour se joindre à l'ÉCA.

MV-1958 était néerlandaise. Son père était protestant et sa mère catholique. Née à Londres, elle a été éduquée par des religieuses françaises au Pays de Galles. La mère de MV voulait que sa fille reçoive une éducation religieuse (tout comme elle) et l'a donc inscrite à Notre-Dame-des-Neiges. L'admission n'a posé aucun problème, car sa mère était catholique et parlait français, même si MV parlait très peu le français, et le peu qu'elle connaissait, elle l'avait appris lors d'un camp d'été français. Le problème de Notre-Dame-des-Neiges résidait dans le fait qu'aucun cours d'anglais n'y était offert. Les parents de MV voulaient que leurs enfants soient bilingues. Comme son père était protestant, MV a rejoint l'ÉPA, mais a conservé un bon niveau de français. Ses deux grands frères ont complété l'ensemble de leur scolarité à l'ÉCA.

YC-1961 est né au Japon. Ses parents, exilés de Corée pour leurs sentiments antiaméricains et anti-impérialistes pendant la guerre de Corée, vivaient au Japon. Ils aimaient la littérature française, même s'ils ne parlaient pas la langue. C'est cet intérêt pour la langue française qui les a incités à immigrer au Québec à l'hiver 1966. YC a d'abord été inscrit dans une classe d'accueil d'une école protestante du Plateau.

Les parents de YC connaissaient un prêtre catholique coréen qui est également arrivé au Québec à peu près à la même époque. Probablement un ami d'université du père, et a pris la famille sous son aile. La famille a d'abord habité près du quartier chinois et savait que la plupart des enfants chinois étaient inscrits à l'ÉPA, mais le père de YC voulait que ses enfants apprennent le français. Grâce au prêtre, YC a pu s'inscrire à l'école Cherrier, une ÉCF du Plateau (1967). Il était le seul élève asiatique ou non francophone de la classe.

SM-1963 est protestant anglophone. Lorsque sa famille a déménagé de Laval à Hudson, SM s'est inscrit à l'école Saint-Thomas (ÉCF) en deuxième année. SM se rappelle que la directrice (une religieuse) était perplexe : pourquoi un anglophone unilingue voudrait-il inscrire son fils dans une école française ? Elle a expliqué au père que SM avait le droit de fréquenter une école anglaise, ce qui serait préférable compte tenu de son faible niveau de français. Le père a expliqué que pour que ses enfants comprennent la culture québécoise, ils devaient apprendre la langue. La directrice ne comprenait pas non plus pourquoi un protestant voulait inscrire son fils dans une école catholique. Malgré tout, SM a été autorisé à s'inscrire à l'ÉCF. SM a ensuite intégré l'école secondaire Hudson High (ÉPA). Son père était déçu de ce changement, mais l'enseignement de la langue seconde était si médiocre à l'ÉCF que SM ne savait ni écrire ni épeler correctement en anglais.

RC-1970 était la petite sœur de YC-1961. RC s'inscrit à l'école Jean-Jacques-Olier (ÉCF) en 1976. Elle suit le catéchisme pendant deux ans et ce n'est qu'en troisième année, lors de sa confirmation, qu'elle découvre — avec les autres élèves — qu'elle n'est pas catholique. Elle craint d'être renvoyée (en tant que non-catholique), mais nous étions déjà en 1978 et la Loi 101 était en vigueur. RC apprend plus tard que Jean-Jacques-Olier était la première ÉCF multiethnique. En quatrième année, des réfugiés vietnamiens « boat people » arrivent. Avant cela, RC était la seule élève asiatique de l'école, avec deux garçons chinois. Elle savait que la plupart des Asiatiques fréquentaient les écoles anglophones, car ils ne sont pas admis à l'ÉCF. Le directeur de l'école Jean-Jacques-Olier joue un rôle déterminant dans l'ouverture de l'établissement aux élèves multiethniques et reçoit des prix.

CS-1967 a des ancêtres catholiques allemands et irlandais. Elle avait des notions de français lorsqu'on l'a inscrite à la maternelle française. Elle a poursuivi ses études à l'école Victor-Thérien. L'école comptait de nombreux immigrants entre 1973 et 1980. L'enseignement de l'anglais en langue seconde y était déplorable. CS a terminé ses études primaires en 1980. Grâce à la formation anglophone de son père, elle a pu intégrer Queen of Angels Academy.

MC est arrivée au Québec en 1971, en provenance d'Ontario (née en Angleterre). Son mari, né en Égypte, travaillait à l'École Polytechnique. Il a appris le français avec difficulté, mais a fini par très bien le maîtriser puisqu'il enseignait en français. Leurs enfants avaient 3 ans et 1 an, respectivement, à leur arrivée à Montréal. La famille était catholique et les parents voulaient inscrire leur fille aînée à l'ÉCF en 1973. Ils avaient entendu dire que les anglophones n'étaient pas admis aux ÉCF, mais n'ont eu aucune difficulté à la faire admettre à l'École Notre-Dame-de-Grâce. Des voisins, aussi catholiques, dont les enfants étaient plus vieux, y étaient déjà inscrits. MC se rappelle qu'environ 25 % des élèves étaient anglophones.

SP-1973 a commencé l'école l'année suivant l'adoption de la Loi 101, à Murdochville. Comme ses parents n'avaient pas l'intention de rester au Québec, ils ont vu là une occasion pour leurs filles d'apprendre le français. Au départ, l'école ne voulait pas d'élèves anglophones en raison des défis liés à leur intégration et ce, malgré l'entrée en vigueur de la Loi 101. La mère de SP a convaincu la religieuse de l'ÉCF Saint-Paul que sa fille apprendrait rapidement le français. À Noël, SP parlait couramment le français.

Données historiques

Les livres et les journaux conservent la trace des propos tenus par les sociologues, les historiens et les politiciens au sujet du système d'éducation du Québec, à l'époque où la politique linguistique a été élaborée et mise en œuvre. En 1970, immédiatement après les émeutes de Saint-Léonard, Jeremy Boissevain, professeur d'anthropologie sociale à l'Université d'Amsterdam, publiait [*Les Italiens de Montréal : l'adaptation sociale dans une société plurielle*](#). Les recherches de Boissevain démontraient que les Italiens de Montréal étaient plus proches de la communauté francophone que de la communauté anglophone. Au cours de la décennie étudiée, les immigrants italiens récents étaient plus enclins à épouser des francophones que des anglophones. Parmi les Italiens nés au Canada, la proportion de mariages avec des francophones est passée de 40 % à 52 %, tandis que celle des mariages avec des anglophones n'a augmenté que de 14 % à 18 %.

	1951 Anglais	1951 Français	1961 Anglais	1961 Français
Mariages d'Italiens nés au Canada avec des non-Italiens.	14%	40%	18%	52%

Tableau 10 : Relations des Italiens avec les francophones et les anglophones, évolution de 1951 à 1961. (Boissevain)

Boissevain a observé des tendances semblables concernant la langue utilisée au travail. Les Italiens nés au Canada utilisent davantage le français et moins l'anglais. Au cours de la période étudiée, les Italiens avaient plus d'amis francophones qu'anglophones, fréquentaient davantage les organisations communautaires francophones et privilégiaient les médias francophones, tant à la radio que dans la presse écrite.

	Français pour les immigrants	Français pour les Italiens nés au Canada	Anglais pour les immigrants	Anglais pour les Italiens nés au Canada
Exclusivement	15%	21%	11%	5%
Un peu	47%	74%	36%	63%
aucun	38%	5%	53%	32%

Tableau 11 : Langues utilisées au travail, 1961 (Boissevain)

Boissevain a aussi cherché à comprendre pourquoi la langue d'enseignement était le seul indicateur en baisse. Les raisons qu'invoquaient les parents italiens pour justifier leur choix d'école – proximité du domicile, mobilité économique, amis – n'expliquaient pas les changements qui avaient poussé davantage d'Italiens à fréquenter des écoles anglaises.

Boissevain a rapporté ce qui suit : « Les responsables du Conseil scolaire catholique interrogés dans le cadre de cette étude **niaient n'avoir jamais orienté le choix scolaire d'un quelconque groupe d'immigrants.** » Selon les responsables des secteurs anglais et français, le libre choix a toujours été une réalité. Un responsable du secteur anglais a suggéré que si des pressions avaient effectivement été exercées sur les nouveaux immigrants pour qu'ils inscrivent leurs enfants dans les écoles françaises, elles provenaient de leurs propres prêtres. Il a souligné que les paroisses italiennes, surtout avant la guerre, étaient encore plus étroitement

liées à la hiérarchie catholique romaine française qu'elles ne le sont aujourd'hui. La conclusion de Boissevain, selon laquelle une « plus grande liberté de choix » était **l'explication la plus probable** de l'augmentation des inscriptions d'élèves italiens dans les écoles anglaises, imputait indirectement l'entière responsabilité de l'évolution des inscriptions à la communauté italienne. Boissevain n'a jamais mentionné la possibilité que les écoles soient, du moins en partie, responsables de ce changement. **(Soulignement ajouté)**

En 1984, le politologue Henry Milner proposait une autre explication : « Les catholiques francophones se contentaient de laisser les non-catholiques intégrer le système protestant. La logique était la même que celle qui avait favorisé **la création du secteur catholique anglais autonome**, destiné non seulement aux Irlandais, mais aussi, plus tard, à de nombreux enfants d'origines non francophones qui, autrement, auraient fréquenté des écoles françaises. Descendants directs du catholicisme ultramontain du XIXe siècle, **les élites du début du XXe siècle** préconisaient un nationalisme conservateur. Au cœur de ce nationalisme se trouvait la conviction que la survie de la nation franco-canadienne – son essence même – **résidait dans sa langue, sa religion et les institutions qui les perpétuaient**. Ce qui importait, dès lors, c'était la force et la sécurité de ses familles, de ses écoles et de ses paroisses. **L'école franco-catholique locale, qu'il fallait préserver autant que possible de toute influence extérieure**, constituait un pilier essentiel du monde auquel elle aspirait. » **(Soulignement ajouté)**

Dans son ouvrage « The Forgotten Quebecers », publié en 1985, Ronald Rudin avançait lui aussi que les changements dans les secteurs scolaires résultaient de décisions institutionnelles. « Le fait que les Italiens et d'autres nouveaux arrivants puissent représenter une menace semblait évident pour certains membres du clergé, étant donné que **63 % des élèves d'origine italienne fréquentaient des écoles françaises** en 1931. Plutôt que d'avoir à gérer ces élèves dans les écoles françaises, **ces responsables catholiques français ont encouragé** la création d'un secteur catholique anglophone semi-autonome, doté des moyens nécessaires **pour scolariser tous les catholiques dont la langue maternelle n'était pas le français.** » Rudin concluait : « En 1977, près de la moitié des élèves du secteur anglophone de la CSCM (Commission scolaire catholique de Montréal) étaient d'origine italienne. Cela traduisait la persistance avec laquelle les élèves italiens se dirigeaient vers le programme d'étude anglophone, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale. » **(Soulignement ajouté)**

Si Rudin et Milner avaient raison, la forte concentration d'immigrants dans les écoles anglophones après la Seconde Guerre mondiale était due, du moins en

partie, et peut-être surtout, à une décision institutionnelle imposée aux élèves immigrants.

Que pensaient les politiciens de l'époque? Grâce au mémoire de maîtrise de Christophe Chikli¹⁹, qui analyse la couverture médiatique de la crise de Saint-Léonard de 1968 à 1970 (voir le premier rapport, pages 5 à 7), on sait que les politiciens étaient conscients du rôle majeur que les écoles jouaient dans la ségrégation des élèves selon différentes options religieuses et linguistiques. Ce point de vue a été formulé de manière particulièrement explicite par le premier ministre Daniel Johnson, en juin 1968, alors que le conflit de Saint-Léonard s'envenimait.

“M. Johnson a de nouveau vivement critiqué les mesures prises jusqu'à présent en matière d'intégration des immigrants, notamment au sein de la Commission scolaire catholique de Montréal (CSCM). « Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent », a déclaré le premier ministre, « les immigrants doivent avoir la possibilité de s'intégrer volontairement à la communauté francophone. Ils n'en ont jamais eu l'occasion. Bien au contraire, **la CSCM et d'autres organismes ont systématiquement rejeté toutes les personnes non franco-canadiennes catholiques et les ont inscrites dans des écoles anglophones.** » . *(Soulignement ajouté)*

Un observateur objectif aurait constaté un consensus clair : la forte augmentation du nombre d'immigrants inscrits dans les écoles anglophones était, du moins en partie, et peut-être surtout, le résultat d'une décision institutionnelle.

Cette conclusion a été étayée lors d'une entrevue accordée en novembre 2025²⁰ par Pauline Marois, ancienne première ministre du Québec et, plus important encore, ministre de l'Éducation en 1998, lorsque le système scolaire confessionnel du Québec a été transformé en système linguistique.

« Les commissions scolaires catholiques **refusaient les enfants qui pratiquaient une autre religion que le catholicisme.** Ne l'oublions jamais. Les enfants allaient vers les commissions scolaires protestantes **qui manifestaient plus d'ouverture.** » *(Soulignement ajouté)*

Il est à noter que Mme Marois a seulement constaté que les non-catholiques étaient orientés vers les écoles protestantes. Contrairement à Daniel Johnson, elle n'a pas reconnu que les écoles catholiques « rejetaient tous ceux qui n'étaient pas catholiques et canadiens-français ».

¹⁹ Christophe Chikli, Mémoire de maîtrise, 2006 Université de Sherbrooke

²⁰ 22 Novembre 2025, dans une entrevue intitulée TOUT PEUT ARRIVER (Radio-Canada).

Données contextuelles

Malgré l'affirmation de l'historien Gagnon selon laquelle il aurait été formellement réfuté que « les écoles catholiques ou francophones refusaient les enfants d'immigrants, catholiques ou non », nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de cette affirmation. Au contraire, nous avons constaté de nombreux éléments indiquant que les enfants non chrétiens et non catholiques étaient systématiquement orientés vers des écoles protestantes. Ce fait est presque unanimement reconnu par les enseignants, les administrateurs et les anciens élèves, qu'ils soient allophones, anglophones ou francophones.

Les récits de ségrégation sont bien connus des allophones et des anglophones qui partageaient les mêmes écoles qu'eux. Qu'en est-il de la majorité francophone du Québec, scolarisée dans des établissements différents ? Se souvient-elle de cette ségrégation ? Pour le savoir, nous avons interviewé plusieurs francophones de la génération du baby-boom qui ont fréquenté des écoles catholiques françaises. Tous les anciens élèves francophones interrogés se souvenaient que la plupart de leurs camarades étaient d'autres francophones de souche ou des « immigrants » parfaitement intégrés, qui parlaient français et avaient l'accent québécois. Aucun des élèves interviewés ne se souvenait d'élèves non catholiques. Il était clair que « les élèves d'autres religions (et langues) fréquentaient d'autres écoles. »

Le seul point de désaccord concerne les élèves catholiques. Afin d'obtenir un éclairage historique, nous avons interviewé d'anciens enseignants et prêtres.

Gerald R. Cutting (né en 1947) apporte une double perspective à cette enquête. Il a fréquenté des écoles protestantes anglophones et des églises catholiques francophones. Il a aussi travaillé pendant 35 ans dans le système des cégeps.

Que savez-vous de la politique des écoles protestantes concernant l'inscription des chrétiens avant l'adoption de la Loi 101 en 1977? Connaissez-vous les conditions dans lesquelles les catholiques pouvaient s'inscrire dans les écoles protestantes ?

Avant 1977, il me semble que les écoles qui relevaient des commissions scolaires protestantes acceptaient tous les élèves qui souhaitaient recevoir une éducation en anglais. Il y avait des juifs, des hindous et des athées dans ma classe. Le système protestant visait à offrir un enseignement en anglais à tous, y compris aux élèves refusés par les conseils scolaires catholiques.

Que savez-vous de la politique des écoles catholiques concernant l'inscription des chrétiens avant l'adoption de la Loi 101 en 1977 ? Connaissez-vous des élèves protestants ou non catholiques, comme des orthodoxes, inscrits dans des écoles catholiques ?

À ma connaissance, il existait une règle générale qui s'appliquait au système scolaire catholique : il fallait être catholique et francophone pour intégrer le secteur français, et catholique anglophone pour intégrer le secteur anglais. Si des exceptions existaient, elles n'étaient permises qu'avec l'approbation de l'évêque.

De nombreux éléments indiquent que les écoles anglaises acceptaient plus facilement les immigrants que les écoles françaises. Connaissez-vous les différences dans les conditions d'admission entre les écoles catholiques anglaises et françaises ?

« L'admission dans le système catholique français était très rigide et largement contrôlée par l'Église, contrairement au système protestant anglais. Ma mère enseignait l'anglais langue seconde dans le système catholique français et était parfaitement consciente des différences de politique visant à garantir le respect de la ségrégation. Il arrivait souvent que des immigrants catholiques qui ne parlent pas français soient dirigés vers les écoles anglaises, tout comme les protestants francophones. Je me souviens que certaines familles non catholiques venues de France ont dû inscrire leurs enfants à l'école anglaise que j'ai fréquentée. »

TM, un ancien enseignant du secteur catholique anglophone, a voulu garder l'anonymat. Né en 1930 (95 ans en 2025), **TM** a été enseignant de 1953 à 1962, puis directeur de 1963 à 1986 dans cinq écoles catholiques anglophones différentes.

Connaissez-vous des élèves catholiques qui ont été refusés dans les écoles catholiques françaises et orientés vers des écoles catholiques anglaises ?

Ce sujet revenait parfois avec des parents italiens. Ils ont cogné à la porte de l'école la plus proche, une école catholique française, et m'ont dit que le directeur leur avait dit : « Vous devriez aller à l'école anglaise. » L'école française leur avait ensuite indiqué le chemin pour s'y rendre.

Connaissez-vous une politique ou une directive visant à refuser les élèves immigrants ? Ou si la décision était prise par l'école ?

Pourquoi refusaient-ils les enfants immigrants ? Il est plus facile de gérer une école où les élèves parlent la même langue. C'est plus facile pour les enseignants francophones d'enseigner à des enfants qui parlent français, et c'est plus difficile

d'avoir des immigrants qui ne maîtrisent pas bien le français dans sa classe. Beaucoup d'Italiens parlaient peu le français et aussi peu l'anglais. Alors que nous, les écoles anglaises, on les a tout simplement accueillis. Ils affluaient à Montréal et il fallait une école, alors on les a pris, que ce soit difficile pour nous ou pas, parce qu'on s'est dit : Où iraient-ils ?

Nous avons aussi interviewé **le père Gérald Westphal**, prêtre catholique pendant près de 50 ans (en 2025), qui a consacré 70 % de son temps à l'éducation au sein de la commission scolaire catholique.

« Mon père était américain et ma mère franco-canadienne. Je suis né aux États-Unis, mais après le décès de mon père, ma mère est revenue au Québec. Elle voulait inscrire mon frère et moi à l'école Sainte-Bernadette, dans le système catholique francophone, mais comme on parlait très peu français, on nous a conseillé d'aller dans le secteur catholique anglophone. Si ma mère avait insisté, on aurait pu s'inscrire à Sainte-Bernadette, mais on est allés à l'école anglophone. La plupart de mes camarades de classe étaient des immigrants qui avaient été envoyés dans des écoles anglophones. »

Avant l'adoption de la Loi 101 (1977), pourquoi certains immigrants catholiques étaient-ils acceptés dans les écoles catholiques françaises alors que d'autres n'étaient admis que dans les écoles catholiques anglaises ?

Au début du XXe siècle, il était assez courant que les immigrants catholiques, surtout italiens, soient scolarisés dans des écoles catholiques françaises. Dans les années 50, la situation a changé. Les écoles catholiques françaises, pour une raison ou une autre – peut-être par souci de pureté linguistique – ont décidé de ne plus accueillir d'enfants d'immigrants, les obligeant à fréquenter des écoles anglaises. Une école française était située juste en face de chez mes amis venus d'Italie, mais on leur a dit qu'ils devaient aller dans une école anglaise, six rues plus loin.

Ça a posé un problème pour l'Église. Au préalable, le cardinal avait fait venir des prêtres italiens (les Pères Scalabrini), qui parlaient italien et français, pour aider à l'éducation des immigrants dans les écoles françaises. Lorsque les Italiens ont été envoyés dans les écoles anglaises, ces prêtres italiens ne parlaient pas anglais. Le cardinal a donc dû faire appel à des pères Scalabrini américains pour intervenir dans les écoles anglaises. J'ai fait partie de cet ordre pendant quelques années.

Avez-vous une idée pourquoi les immigrants scolarisés dans le secteur anglophone et les francophones scolarisés dans les écoles catholiques françaises ont des récits différents quant aux raisons pour lesquelles tant d'immigrants ont été scolarisés en anglais plutôt qu'en français ?

Les francophones semblent ignorer ce qui s'est passé et pourquoi. C'était tout le contraire de la situation actuelle. Je ne sais pas si c'est de l'amnésie, mais l'histoire a été oubliée. Pendant toute une période, les immigrants ont été refusés dans les écoles françaises. Je connais beaucoup d'Italiens qui ont été envoyés dans des écoles anglophones et qui se sont retrouvés dans les « deux solitudes ». Plusieurs d'entre eux se sont sentis rejetés. J'ai grandi avec eux et je connais leurs histoires sur le bout des doigts. J'ai travaillé 35 ans dans le secteur de l'éducation (catholique anglophone) et plusieurs de mes collègues étaient des "rejetés".

À un moment donné, les immigrants étaient acceptés dans le système français, puis (après les années 1950) ils en ont été exclus. C'est un fait, mais il y a beaucoup de déni. Quand j'en parle aux prêtres francophones, ils sont sous le choc. Ils n'en ont jamais entendu parler. C'est la génération plus âgée – les gens de mon âge – qui est responsable de cette fausse idée selon laquelle les écoles catholiques françaises n'auraient pas refusé l'admission aux immigrants. J'ai raconté mon histoire à l'archevêque : j'étais dans une classe avec tous les « rejetés », et il m'a dit : « Ben, non. » Il n'arrivait pas à le croire.

Exceptions

Avant d'examiner les raisons du refus d'admission dans les écoles catholiques françaises, il est utile de se pencher sur les exceptions. Dans quelles circonstances les non-catholiques et non-francophones étaient-ils autorisés à s'inscrire dans ces écoles ?

La mère de MK-1945 (ÉCA) était protestante, mais avait fait une partie de ses études en France. Son père était catholique et avait été élevé par les Jésuites. Ses deux parents étaient anglophones. Leur fils aîné a été admis dans une école catholique française. Les deux enfants du milieu ont été inscrits à l'ÉCA. La plus jeune fille a été admise dans une ÉCF grâce à l'insistance de sa mère.

Jean Wayland Racine-1946 (ÉCA) et son frère ont été admis dans une école primaire catholique (ÉCF), mais comme leur connaissance du français était jugé insuffisant, ils ont été orientés vers l'ÉCA l'année suivante.

Maria Prizio-1952 (ÉCA) a été admise dans une ÉCF après avoir terminé sa 5e année en Italie. Comme elle ne parlait pas français, elle a été admise en 3e année. Une autre élève italienne était présente à l'école, mais elle n'était pas autorisée à parler à Maria Prizio. Personne ne pouvait donc traduire pour elle ou lui expliquer. MP était très malheureuse et comme elle ne comprenait pas le français et ne recevait aucun soutien, elle aurait sans doute redoublé sa 3e année. Elle a été inscrite dans une école catholique anglaise.

Carole Verdone-Smith-1954, Luisa Silvestro-1954 et Michael Gaug-1956 (ÉCA) se sont tous vus refuser l'accès à l'ÉCF, bien que leurs parents aient été scolarisés dans des écoles trilingues « pour immigrants » gérées par des commissions scolaires catholiques.

RM-1960 (ÉCA) a choisi d'intégrer l'ÉCA. Son père et ses frères et sœurs avaient été admis à l'ÉCF. Plusieurs cousins de RM ont aussi été admis à l'ÉCF.

JT-1967 (ÉCA) a déménagé à Sainte-Anne-de-Bellevue et s'est inscrite à l'École Saint-Georges en 1975. D'autres enfants anglophones fréquentaient aussi l'ÉCF, ce qui leur permettait de recevoir un enseignement français de qualité.

HM-1962 (ÉPA), dont les ancêtres étaient britanniques et anglicans, a été autorisée à s'inscrire à l'ÉCA en 1968. HM ne se souvient pas d'avoir vu un autre enfant anglophone dans cette école. Elle n'a jamais demandé à ses parents les raisons ni les modalités de son admission à l'ÉCF. Deux ans plus tard, elle s'est jointe à l'ÉPA, peut-être pour préserver le statut anglophone de l'école en raison de la Loi 63.

Jenny Kalantzis-1963 (ÉPA) s'est vu refuser l'admission à l'ÉCF en première année en 1969, mais a été autorisée à s'inscrire à l'école secondaire William Hingston (ÉCA) en 1977.

VZ-1965 (ÉPF) a fréquenté l'ÉPF, mais son jeune frère, qui a commencé l'école en 1976, a été admis à l'ÉCF.

Plusieurs anciens élèves inscrits à l'ÉCF étaient des cas exceptionnels.

NP-1942 a été admise à l'ÉCF. Ses parents italiens et ses frères et sœurs aînés y ont également été admis.

RT-1943 a été admis à l'ÉCF, tout comme son frère aîné. Leurs parents italiens, nés au Québec, avaient fait leurs études à l'ÉCA.

Dida Berku-1951 n'a pas été admise à l'ÉCF en raison de ses origines juives, mais elle a été acceptée dans une école privée française.

AC-1953 et ses frères italiens ont été admis à l'ÉCF.

MV-1958, née d'un père protestant néerlandais et d'une mère catholique néerlandaise, a été admise dans une ÉCF parce que sa mère voulait qu'elle soit éduquée par des religieuses (tout comme elle).

YC-1961, immigrant coréen non chrétien et non francophone, arrivé du Japon, a été accepté dans une ÉCF grâce à l'aide d'un prêtre coréen. Ses trois jeunes frères et sœurs y ont aussi été admis. YC ne sait pas si le prêtre, ami de la famille, a obtenu l'approbation d'un évêque (voir Gerald Cuttings ci-dessus).

SM-1963 a été admis dans une ÉCF en 1972. La directrice (une religieuse) s'est étonnée qu'un anglophone unilingue souhaite inscrire son fils dans une école française. Elle a expliqué que SM avait le droit de fréquenter une école anglaise, ce qui serait préférable compte tenu de sa faible maîtrise du français. Le père a expliqué que pour comprendre la culture québécoise, ses enfants devaient apprendre la langue. La directrice s'est aussi demandé pourquoi un protestant voulait inscrire son fils dans une école catholique. SM et sa sœur ont été admis.

Explications possibles

Pour comprendre cette histoire, il faut se pencher sur la religion et la langue. Les écoles catholiques – tant francophones qu'anglophones – acceptaient rarement des élèves non catholiques. C'était le cas en 1924, année où seulement 257 des 88 444 élèves des écoles catholiques du Québec étaient non catholiques. C'était toujours vrai en 1977, lorsque la Loi 101 a été adoptée, et c'était encore possible jusqu'en 1998, lorsque Pauline Marois a supervisé la déconfessionnalisation des écoles du Québec, pour permettre aux non-catholiques de fréquenter des écoles protestantes françaises.

Le Québec est l'un des rares endroits au monde à avoir offert quatre options d'écoles publiques, dont deux catholiques : le système principal en français et un secteur plus restreint en anglais.

Les preuves suggèrent qu'aucun élève catholique n'a jamais été refusé dans une école catholique du Québec. Cependant, les preuves suggèrent également une ségrégation des catholiques en deux groupes : le secteur catholique principal accueillait les francophones de souche (surtout après les années 1950), tandis que le secteur catholique anglophone, plus restreint, accueillait les immigrants, les allophones et les anglophones. Pourquoi cette situation ? Qui en était responsable ? Qui a établi les quotas ? Qui a donné l'ordre d'envoyer les élèves non catholiques

dans les écoles protestantes et les élèves catholiques immigrants dans les écoles catholiques anglophones ?

Nombreux sont ceux qui pensent que ces ordres provenaient du gouvernement, car l'éducation relève de sa compétence. Au Canada, elle relève des gouvernements provinciaux. Toutefois, des politiciens, de Daniel Johnson à Pauline Marois, ont identifié l'Église catholique et les conseils scolaires catholiques comme responsables de la ségrégation scolaire.

La Loi sur l'Amérique du Nord britannique exigeait que les écoles de la population majoritaire – au Québec, population toujours catholique – fonctionnent comme des « écoles publiques » ouvertes à tous les élèves. Les exclusions mentionnées ci-dessus démontrent que les écoles catholiques francophones POUVAIENT, lorsqu'elles le souhaitaient, accepter des élèves qui ne parlaient pas français, notamment des immigrants, des protestants et même des non-chrétiens. Cependant, comme le démontrent les données de Gagnon de 1924, les exceptions pour les non-catholiques étaient rares, même il y a un siècle.

Avant la Loi 101, la population catholique du Québec considérait ses écoles comme des écoles « religieuses » et non comme des « écoles publiques » ouvertes à tous. Cette pratique était tellement ancrée qu'il serait superflu d'en parler si Robert Gagnon, considéré comme une autorité fiable par les sceptiques, n'avait pas déclaré en 1997 que les écoles catholiques du Québec avaient toujours été ouvertes à tous les élèves.

Le système protestant n'a pas automatiquement endossé le rôle d'« école publique », mais une fois l'accord conclu avec la communauté juive en 1930, tous les autres non chrétiens ont pu trouver leur place au sein du vaste système protestant. Les écoles protestantes sont ainsi devenues les « écoles publiques » *de facto* du Québec. **Question 1 : Si les écoles protestantes acceptaient les non-protestants, pourquoi les écoles catholiques n'acceptaient-elles pas les non-catholiques ?**

Au Québec, du moins dans les centres urbains, les catholiques avaient deux options : le français et l'anglais. Un ancien élève (italien) expliquait : « C'est une erreur de croire que nous avons été rejetés par l'Église catholique. Le catholicisme est une religion universelle. Nous avons simplement été réaffectés administrativement à un autre service, où l'on parlait anglais. C'était une question purement bureaucratique. » Cette explication est plausible. Les élèves catholiques immigrants sont restés catholiques, même scolarisés en anglais. Pour l'Église, la langue d'enseignement était secondaire. Politiquement, la question est devenue explosive dans les années 1960.

Le mystère demeure. Qui a ordonné aux écoles catholiques de séparer les enfants? Les enquêteurs, à la recherche d'une directive, n'ont jamais trouvé de preuve irréfutable. Le père Gerry Westphal témoigne : « Quand j'en parle aux prêtres francophones, ils sont sous le choc. Ils n'en ont jamais entendu parler. J'ai raconté mon histoire à l'archevêque, que j'étais dans une classe avec tous les exclus. Il m'a répondu : "Ben, non." Il n'en revenait pas. »

Robert Gagnon a passé une année à étudier les archives de la Commission scolaire catholique de Montréal et n'a trouvé aucune trace d'un plan visant à refuser les immigrants. Au contraire, il a découvert de nombreuses preuves que la Commission avait mis en place des programmes pour attirer et retenir les immigrants. **Sabino Grassi-1956** (ÉCA) a mené sa propre enquête dans les bureaux de la CÉCM, où étaient conservés les procès-verbaux des réunions. Lorsqu'il a finalement trouvé des procès-verbaux concernant les élèves italiens, il a mis la main sur une preuve accablante, mais pas celle à laquelle il s'attendait. « Le président du conseil a demandé aux autres membres : « Pourquoi tous ces Italiens choisissent-ils d'aller à l'école anglaise ? Il faut absolument comprendre ce qui se passe. » Et personne n'a pu lui répondre. » Grassi était estomaqué de constater que les responsables de la commission scolaire ignoraient tout. Quelqu'un devait donner des ordres, car sa famille et tant d'autres avaient subi la ségrégation, mais le conseil scolaire n'en avait aucune idée. Grassi n'a pu que conclure que « les ordres étaient donnés localement par les directeurs d'école. C'était la seule explication plausible. »

Encore une fois, la question se pose : pourquoi ?

Le politologue Henry Milner (voir p. 43 ci-dessus) a suggéré que : « Les catholiques francophones se contentaient de laisser les non-catholiques intégrer le système protestant. La même logique avait favorisé la création du secteur catholique anglais autonome, destiné non seulement aux Irlandais, mais aussi, plus tard, à de nombreux enfants d'origines non francophones qui, autrement, auraient fréquenté les écoles françaises. Descendants directs du catholicisme ultramontain du XIXe siècle, les élites du début du XXe siècle préconisaient un nationalisme conservateur. Au cœur de ce nationalisme se trouvait la conviction que la survie de la nation franco-canadienne – son essence même – résidait dans sa langue, sa religion et les institutions qui les perpétuaient. Ce qui importait, dès lors, c'était la force et la sécurité de ses familles, de ses écoles et de ses paroisses. L'école franco-catholique locale, qu'il fallait préserver autant que possible de toute influence extérieure, constituait un pilier essentiel du monde auquel elle aspirait. »

Ronald Rudin (voir page 44 ci-dessus) conclut que l'évolution des secteurs scolaires résultait de décisions institutionnelles. Le fait que 63 % des élèves d'origine italienne fréquentaient des écoles françaises en 1931, et que les Italiens et autres nouveaux arrivants puissent représenter une menace semblait évident pour certains ecclésiastiques. Plutôt que de gérer ces élèves dans les écoles françaises, ces responsables catholiques français ont encouragé la création d'un secteur catholique anglophone semi-autonome, doté des moyens nécessaires pour scolariser tous les catholiques dont la langue maternelle n'était pas le français. Rudin croyait que la Commission des écoles catholique de Montréal (CÉCM) orientait délibérément les élèves italiens vers le programme anglophone, surtout après la Seconde Guerre mondiale.

Quels événements de l'après-guerre menaçaient la langue, la religion, les familles et les écoles ?

- Les médias de masse ont diffusé les troubles internationaux dans les foyers, inspirant la violence du FLQ, parallèlement à des grèves ouvrières, des manifestations étudiantes et une agitation politique de plus en plus intenses.
- La Révolution tranquille a été une lutte entre l'Église et le gouvernement pour le contrôle de la société québécoise.
- Les fondements de la religion traditionnelle ont été ébranlés par le concile Vatican II (1962-1965), qui a modernisé l'Église catholique.
- La révolution sexuelle des années 1960 a été particulièrement troublante dans une société catholique conservatrice.
- Dans les années 1950 et 1960, le baby-boom a rempli les écoles existantes d'un nombre record d'élèves.
- Un nombre sans précédent d'immigrants d'après-guerre est arrivé à Montréal, surchargeant les écoles déjà saturées.

Compte tenu des nombreux changements que connaissait le Québec, il n'est pas surprenant que parents et enseignants aient voulu protéger leurs enfants et défendre leurs traditions. Ce comportement corrobore la théorie de Sabino Grassi selon laquelle les ordres de ségrégation des élèves étaient donnés localement par les directions d'école.

Cette théorie est également compatible avec le témoignage d'anciens élèves. Les non-catholiques étaient systématiquement orientés vers les écoles protestantes.

Cette pratique étant devenue courante, les tentatives d'inscription à une ÉCF par des non-catholiques se sont raréfiées. Il est devenu impossible de distinguer les non-catholiques inscrits dans les écoles protestantes par préférence de ceux inscrits à l'ÉPA, car ils doutaient de l'acceptation de l'ÉCF.

Comme l'expliquait le père Gerry Westphal, « les immigrants étaient acceptés dans le système français à une certaine époque, puis (après les années 1950) ils en ont été exclus ». Pourquoi donc ? Parfois, aucune raison n'était donnée. C'était simplement « le fonctionnement du système ». Parfois, l'école n'avait pas la capacité d'accueillir des enfants qui ne parlaient pas français. De prime abord, ça semblait raisonnable. **Question 2 : Si les écoles anglaises étaient disposées et capables d'instruire des élèves qui ne parlaient pas anglais, pourquoi les écoles françaises étaient-elles indisposées ou incapables d'instruire des immigrants qui ne parlaient pas français ?**

Parfois, le motif du refus d'un élève était que l'école était « trop surchargée » et ne pouvait pas accueillir d'élèves supplémentaires. D'emblée, cela aussi semblait raisonnable. Les francophones du Lac-Saint-Jean auraient-ils été orientés vers une école anglaise à Montréal ? Ou cette forme de ségrégation ne touchait-elle que les immigrants ? **Question 3 : Si les écoles françaises surchargées n'avaient pas la capacité d'accueillir des immigrants, pourquoi les écoles anglaises surchargées étaient-elles disposées et capables de le faire ?**

L'ancien directeur TM a expliqué : « Ils (les immigrants) affluaient à Montréal et avaient besoin d'une école, alors on les a accueillis, même si ça risquait d'être difficile pour nous, parce qu'on s'est dit : Où iraient-ils ? L'altruisme était sans doute un facteur, mais l'intérêt personnel jouait aussi un rôle chez les enseignants et les administrateurs. Plus d'élèves signifiaient plus d'emplois pour les enseignants et plus d'écoles, ce qui a mené à la promotion de plus d'enseignants au poste de directeur. **Question 4 : Si les enseignants anglophones reconnaissaient les avantages professionnels liés à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits, pourquoi les enseignants francophones ne reconnaissaient-ils pas les mêmes avantages ?**

Tout comme le rejet était devenu une évidence pour les non-catholiques, dans les années 1950, de nombreux catholiques ont déclaré ne pas avoir tenté de s'inscrire dans les ÉCF parce qu'il était de notoriété publique qu'ils n'y seraient pas acceptés. Il devenait impossible de distinguer les catholiques qui choisissaient les écoles anglaises de ceux qui s'inscrivaient dans les ÉCA, car ils ne croyaient pas que les ÉCF les accepteraient.

Le scénario de la « ségrégation locale » expliquerait pourquoi les immigrants étaient tantôt acceptés, tantôt rejetés. Il explique comment cette idée reçue s'est répandue au sein des communautés d'immigrants, les incitant de plus en plus à choisir l'une des possibles alternatives. Il explique pourquoi les responsables des commissions scolaires et les autorités ecclésiastiques ne savaient pas ce qui se passait sur le terrain. Ce scénario de la « ségrégation locale » explique aussi pourquoi le phénomène était largement invisible pour les catholiques francophones. Les immigrants étaient absents de leurs écoles. Ceux qu'ils rencontraient fréquentaient des « écoles anglaises », et il était facile d'interpréter (à tort) l'absence d'immigrants comme leur « choix » de refuser les ÉCF.

Dans les années 60, les politiciens, et dans les années 70 (Milner) et 80 (Rudin), les historiens reconnaissaient l'existence d'une ségrégation généralisée. Pourtant, dans les années 90, Robert Gagnon rejetait catégoriquement cette théorie, et en 2025, Pauline Marois admettait seulement que les non-catholiques étaient scolarisés dans des écoles protestantes.

Comment résoudre cette énigme ? Ironiquement, l'historien Robert Gagnon a peut-être apporté la solution. Je lui ai écrit peu après la publication de mon premier rapport préliminaire. Il m'a répondu le lendemain matin, alors qu'il faisait ses valises pour un voyage, et a pris le temps de me faire part des réflexions suivantes.

« Oui, il se peut fortement que des directions d'écoles francophones de la CÉCM aient suggéré aux parents catholiques allophones, nouvellement arrivés à Montréal, d'inscrire leurs enfants dans une école anglophone de la CÉCM. Le problème c'est qu'il n'y a aucune trace de cette pratique dans les archives de la CÉCM (les directeurs des écoles confrontés à ces cas ne se précipitant pas pour faire part de leur refus à la direction de la commission scolaire qui visait alors un tout autre scénario). »

Gagnon a reconnu que les écoles catholiques francophones auraient pu « suggérer » aux nouveaux immigrants de s'inscrire dans des écoles anglophones relevant de la Commission des écoles catholiques. Il s'agit d'un revirement remarquable par rapport à son déni catégorique antérieur. Gagnon a également fourni une explication plausible quant à l'absence de preuve d'une directive de ségrégation émise par la Commission à l'intention des écoles. Si les directeurs et administrateurs des écoles catholiques francophones refusaient des élèves au mépris des politiques de la Commission, il est peu probable qu'ils aient signalé leur insubordination.

Question 5 : Y a-t-il des personnes ayant travaillé dans une ÉCF avant la Loi 101 qui auraient des renseignements sur la ségrégation qu'elles seraient disposées à partager ?

Je vais maintenant me livrer à quelques spéculations non fondées. Celui-ci est un rapport provisoire et j'espère que d'anciens enseignants et administrateurs pourront corroborer cette théorie de la ségrégation locale ou proposer une autre explication. Il y a de bonnes raisons de croire que les décisions de ségréguer les élèves étaient officieuses et prises localement. On ne peut expliquer pourquoi, dans les années 1950 et 1960, les enseignants et administrateurs francophones n'ont pas profité des avantages économiques liés à l'augmentation du nombre d'élèves dans leurs écoles, mais il est clair qu'à la fin du baby-boom, ils avaient pris conscience des conséquences négatives de leur réduction.

L'une des conséquences de la révolution sexuelle fut la contraception. Les familles nombreuses ont disparu et le taux de natalité du Québec est devenu l'un des plus bas au monde au XXI^e siècle. Faute d'un taux de natalité élevé chez les francophones catholiques, le seul moyen de maintenir les écoles et les emplois était d'inscrire les immigrants dans les écoles francophones. Les syndicats d'enseignants sont devenus de fervents partisans de la Loi 101 et les défenseurs militants de la langue française dans les années 1970 et au-delà. Il n'est pas nécessaire de remettre en question la sincérité de leur nationalisme pour constater qu'ils avaient également tout intérêt à ce que les immigrants soient scolarisés dans des écoles françaises plutôt qu'anglaises.

Nombre d'enseignants et d'administrateurs encore en poste dans les années 1970 et 1980 avaient commencé leur carrière dans les années 1950 et 1960. Ils étaient donc, au moins indirectement, impliqués dans la ségrégation des élèves immigrants. On comprend aisément pourquoi personne, parmi ceux et celles impliqués dans la ségrégation, n'aurait voulu attirer l'attention sur une pratique aussi préjudiciable au Québec. Lorsque, dans les années 1970, les politiciens et les experts accusaient les immigrants de rejeter l'ÉCF, il aurait fallu une âme courageuse pour prendre la parole et proclamer : « Ce n'est pas eux qui nous ont rejetés. C'est nous qui les avons rejetés ! »

Les refus étaient personnels, officieux et presque imperceptibles. Au fil du temps, la « connaissance générale » du refus a fait en sorte que de moins en moins d'immigrants se sont présentés aux écoles catholiques françaises. Ce phénomène, progressivement moins visible, était facilement interprété comme un « choix » des immigrants de refuser l'école. Le récit du « rejet par les immigrants » exonérait la société d'accueil de toute responsabilité face à un problème grave qui exigeait des lois linguistiques strictes. Responsabiliser les immigrants renforçait également la croyance selon laquelle des lois linguistiques rigoureuses étaient nécessaires pour les forcer à fréquenter les écoles catholiques françaises.

Je reconnais que les paragraphes précédents sont de la pure spéculation. Cependant, j'invite toute personne ayant connaissance des événements antérieurs à la Loi 101 à apporter des éléments de preuve pour confirmer ou infirmer ces idées. Il s'agit d'une histoire québécoise qui touche autant les francophones que les allophones et les anglophones. J'espère que la communauté francophone contribuera à ce projet de recherche et nous aidera à résoudre certaines des énigmes suivantes.

Questions nécessitant un examen plus approfondi

1 : Si les écoles protestantes acceptaient les non-protestants, pourquoi les écoles catholiques n'acceptaient-elles pas les non-catholiques ?

2 : Si les écoles anglaises étaient disposées et capables d'instruire des élèves qui ne parlaient pas anglais, pourquoi les écoles françaises étaient-elles indisposées ou incapables d'instruire des immigrants qui ne parlaient pas français ?

3 : Si les écoles françaises surchargées n'avaient pas la capacité d'accueillir des immigrants, pourquoi les écoles anglaises surchargées étaient-elles disposées et capables de le faire ?

4 : Si les enseignants anglophones reconnaissaient les avantages professionnels liés à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits, pourquoi les enseignants francophones ne reconnaissaient-ils pas les mêmes avantages ?

5 : Y a-t-il des personnes ayant travaillé dans une ÉCF avant la Loi 101 qui auraient des renseignements sur la ségrégation qu'elles seraient disposées à partager ?

6 – Si les politiciens en fonction avant l'adoption de la Loi 101 savaient que des élèves – catholiques et non-catholiques – n'étaient pas admis dans les ÉCF, comment se fait-il que cette information ait été perdue dans les années 1990 (Gagnon) et seulement partiellement rétablie en 2025 (Marois) ?

Conclusions intérimaires

concernant les Non-catholiques

Il ne fait aucun doute que les non-catholiques étaient rarement admis dans les écoles catholiques, qu'elles soient anglophones ou francophones. Cette conclusion intérimaire serait parfaitement banale si l'« historien officiel » de la Commission des écoles catholiques de Montréal n'avait pas affirmé catégoriquement : *L'étude*

*sérieuse des archives nous révèle des relations beaucoup plus complexes entre les écoles publiques catholiques et les communautés culturelles et, surtout, cette étude infirme totalement l'idée que les écoles **catholiques** ou **francophones** ont refusé les enfants des immigrants **catholiques** ou **non**. »*

Robert Gagnon m'a récemment écrit pour me faire part d'un changement d'opinion. « Oui, il se peut fortement que des directions d'écoles francophones de la CÉCM aient suggéré aux parents catholiques allophones, nouvellement arrivés à Montréal, d'inscrire leurs enfants dans une école anglophone de la CÉCM. »

Je n'ai trouvé aucune trace d'une correction publique de l'affirmation de Gagnon selon laquelle la ségrégation dans les écoles catholiques serait un mythe²¹. Même sa version révisée ne s'applique qu'aux « parents catholiques nouvellement arrivés à Montréal et parlant une autre langue que le français ». L'hypothèse de mythe demeure l'explication incontestée de la ségrégation dans le système d'éducation québécois avant 1977. Il est nécessaire de réexaminer publiquement cette idée fausse et de la corriger officiellement.

Il est stupéfiant qu'une explication aussi manifestement erronée ait pu être publiée dans une revue académique. L'histoire de la ségrégation scolaire est comparable à celle de la discrimination à l'égard des femmes au travail durant la même période. Tout le monde sait que ça s'est produit. Le seul point de divergence concerne les raisons de cet événement et les responsabilités de chacun.

Imaginez un historien déclarant en 1997 que la discrimination à l'égard des femmes n'était qu'un « mythe pernicieux » et affirmant que son étude « réfute catégoriquement l'idée que des employeurs, publics ou privés, aient discriminé contre aucune femme, quel que soit le lieu où le moment ». Imaginez l'historien qui, pour étayer son affirmation, relève seulement l'absence de preuves écrites d'un complot centralisé ou coordonné visant à discriminer les femmes sur le marché du travail. Comment un tel article a-t-il pu être approuvé pour publication ? Et comment cela aurait-il pu rester incontesté pendant les décennies suivantes ? Cet aspect de l'histoire mérite un examen plus approfondi.

²¹ Cette idée que les communautés immigrantes ont choisi l'école anglaise parce que les écoles catholiques les refusaient est l'un des stéréotypes les plus persistants des 20 dernières années. C'est là un bel exemple de ces incantations qui, à force d'être répétées *ad nauseam*, acquièrent la force de la vérité à tel point qu'il ne vient plus à l'idée de s'interroger sur leur bien-fondé.

Concernant les Catholiques

En novembre 2025, Pauline Marois, ancienne première ministre du Québec et ministre de l'Éducation en 1998, année où les commissions scolaires québécoises sont passées d'un système confessionnel à un système linguistique, a admis ce qui suit : « Les commissions scolaires catholiques refusaient les enfants qui pratiquaient une autre religion que le catholicisme. » Elle n'a toutefois pas reconnu que les écoles catholiques refusaient aussi les catholiques.

Le premier ministre Daniel Johnson savait, dès 1968, que « contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent », déclarait-il, « les immigrants doivent avoir la possibilité de s'intégrer volontairement à la communauté francophone. Ils n'en ont jamais eu l'occasion. Bien au contraire, le MCSC et d'autres organismes ont systématiquement rejeté toute personne non catholique canadienne-française et l'ont envoyée dans des écoles anglophones. » Comment est-il possible que ce savoir ait été perdu par la suite? Cela exige une enquête plus approfondie.

Une société est fondamentalement abîmée – et restera incapable de résoudre ses problèmes fondamentaux – dans la mesure où la communauté d'accueil et ses immigrants conservent des souvenirs différents de leur histoire interconnectée. L'éducation, la langue et l'immigration demeurent des enjeux importants au Québec. Le passé récent offre des leçons qui peuvent nous aider à aborder ces questions difficiles aujourd'hui et demain. Il est temps d'entamer un dialogue franc, même s'il est douloureux et difficile, entre la société d'accueil québécoise et ses communautés immigrantes. J'espère sincèrement que la communauté francophone du Québec lira ce rapport intérimaire et contribuera à cette enquête.

Si vous avez des renseignements qui pourraient alimenter ce projet de recherche, veuillez les envoyer à guyrexrogers@gmail.com. Toutes les informations pertinentes seront incluses dans le rapport final, qui paraîtra en novembre 2026.

Déclarations contextuelles

Tel que mentionné ci-dessus, même quelques centaines d'exemples de ségrégation pourraient être considérés comme anecdotiques ou insignifiants. C'est pourquoi nous avons également recueilli des déclarations contextuelles afin d'étayer et de corroborer les informations fournies par d'anciens élèves. Plusieurs personnes ont fourni des déclarations contextuelles confirmant la connaissance, au sein de la communauté, chez les non-catholiques (Eric Bender – protestant, et Helen Bomis – orthodoxe grecque), ainsi que chez les non-chrétiens (Endre Farkas et Allan

Borshy – juifs, et Walter Chiyan Tom – chinois). L'exclusion des non-catholiques des écoles catholiques étant si clairement confirmée par de multiples sources, il serait superflu d'ajouter ces déclarations.

La controverse ne concerne que les Catholiques. Particulièrement intéressantes sont les déclarations suivantes :

TM – éducateur et directeur d'école catholique anglaise de 1953 à 1986 ;

Le père Gerald Westphal – prêtre pendant près de 50 ans, ayant consacré 70 % de son temps à l'éducation au sein du conseil scolaire catholique ;

Lorenzo Bonome, un élève qui n'a pas tenté de s'inscrire dans une école catholique française parce qu'« il était de notoriété publique que ma candidature serait refusée » ;

Gerald Cutting – qui a fréquenté une école protestante anglaise et une église catholique française.

TM - former student and educator in the English Catholic sector

(TM preferred to remain anonymous)

Interview conducted 21 October 2025

TM's family has been in Quebec for seven generations. Born in 1930 (95 years of age), TM was a teacher from 1953 to 1962, and principal from 1963 to 1986.)

TM - I taught for 10 years, and then was a school principal for 24 years in five different English Catholic schools. About 98% of the students were Italian except for Holy Family school that was 60% Italian and 40% Portuguese.

Question – Are you aware of Catholic students turned away from French Catholic schools and sent to English Catholic schools?

TM - This subject would come up sometimes with Italian parents. They had knocked at the door of the closest school, which was a French Catholic school, and they told me that the director said, 'You should go to the English school,' and the French school would give directions to get to the English school.

Parents whose students were admitted to French schools would not be speaking to me, but over the years I heard from several parents who were refused, and were told to go to my English Catholic school. That was before Bill 101, before the French woke up and said, 'We better take in the immigrants and teach them French and make them part of us.'

Question – Are you aware of any policy or directive to turn away immigrant students? Or was the decision made at the local school level?

TM – Why did they turn away immigrant children? It's an easier job to run a school for parents who talk your language. It's easier for teachers who are French to teach children who know French, and it's harder to have immigrants in your class who are not good in French. Many of the Italians knew as little French as they knew English. Whereas, we – the English schools – we just took them in. They were pouring in to the point that. Whether you believe it or not, I could show you class lists of 30 kids where 29 were Italian.

They were pouring into Montreal and they needed a school so we just took them, whether it was going to be hard for us or not, because we figured – where are they going to go?

Question – Both French and English Catholic schools were run by the same school commission and were subject to the same policies. However, French schools seem to have had much more latitude to turn away students they didn't want, while the English schools appear not to have turned away nobody. Why did French and English schools operate so differently?

TM - There were children who needed a school and we were principals of the (English Catholic) schools. You don't refuse kids school! Whereas the French had their reasons. I always thought the French schools said, 'We've got plenty of kids. We don't need higher numbers and we'd rather just teach French kids. It's easier. It's easier on the teachers. It's easier on everybody.'

The CÉCM was a huge commission and it had an English sector, where I worked, that was rather autonomous. Major decisions, like building schools, was decided by the French. I don't know about the Protestant school boards, but the Italians who arrived after the (Second World) War wanted Catholic schools.

For example, in Rosemount, there was a school called St-Brendan's on 9th Avenue near Rosemount Boulevard. It got an annexe and then another annexe, and another. There had been one school during the war. Three other primary school came into existence after the war and they each had three annexes. Some were what we called Duplessis Boxes because it was cheap to make a small school of about eight classes. Some of the classes had more than 40 kids! Some of the annexes were in apartment buildings. They were terrible, but they had six rooms for 25 kids each.

From one school before the war, we had 16 schools and annexes in Rosemount by the early 70s when we reached the maximum number of students. The school commission always made room for our students, even if they were crowded into annexes, inadequate apartment buildings, and other unusual places, like makeshift classrooms squeezed into a hallway. I remember the Commission gave us a French school because they had a lack of numbers. In some cases, we shared classrooms in French schools. We had different recess times and we didn't have much to do with them, but if ever we spoke to the French principal, he was very nice.

It was all makeshift, makeshift, makeshift from the 1950s until about 1975.

Question – There was a major baby boom after the war. Were French schools also rapidly expanding and adding annexes?

TM – We never felt a big increase in English Catholic kids because of the baby boom. The increase was mostly immigrants. We might have had a 10% increase because of the baby boom, but our numbers increased by 500% because of the number of immigrants!

On the French side, they used to have huge families. I remember a man who was the 23rd child. Post war families on the French side were probably smaller than before the war. There was a change in religion and attitudes that dramatically decreased the birthrate in French Quebec. French schools did not have the same increases that we did.

Declaration Regarding Schools Admissions – Father Gerald Westphal

Prior to 1997, Quebec schools were denominational. Prior to 1977, parents had a great deal of freedom to educate children in the religion and language of their choice. The choices were ambiguous for children whose religion was neither Protestant nor Catholic and whose mother tongue was neither English nor French.

To help understand the decision making process prior to Bill 101 (1977) we are inviting people with first hand knowledge of that period to share their understanding of how the system worked.

Name:	Father Gerald Westphal
Year of Birth	1950
Which language(s) did your parents speak	Father English, Mother French
What was the family religion(s)?	Catholic

Interview conducted 30 October 2025,.

1. What was your experience as a student in Quebec? (when and where you were educated?)

My father was American and my mother was French Canadian. I was born in the USA but after my father died, my mother returned to Quebec. She wanted to enroll my brother and me at Ste-Bernadette school, in the French Catholic system, but we spoke very little French so we were advised to go to the English Catholic sector. If my mother had insisted, we could have enrolled at Ste-Bernadette but we went to the English school. Most of my classmates were immigrants who had been sent to English schools.

2. Do (did) you work in the education system? If so, what is (was) your position and experience?

I have been a priest almost 50 years and I spent 70% of my time working in education with the Catholic school board. I worked in the denominational Catholic system and then (after 1998) with the linguistic school boards.

3. In the period prior to Bill 101 (1977), was it possible for non Catholic students (eg Greek Orthodox and Protestant) or non Christians (eg Jewish) to enroll in Catholic schools?

I worked for a time at Bancroft school. There used to be a Jewish orphanage in the neighbourhood. Those kids all went to Bancroft (Protestant) school. Non-Catholics almost all went to Protestant schools.

4. In the period prior to Bill 101 (1977), why were some Catholic immigrants accepted in French Catholic schools while others were only admitted into English Catholic schools?

During the early part of the 20th century, it was fairly common for Catholic immigrants, notably Italians, to be educated in French Catholic schools. During the 1950s, that changed. French Catholic schools, for whatever reason – maybe for the purity of the language – decided they didn't want immigrant children, so they had to go to English schools. Friends I knew who arrived from Italy, had a French school across the street, but they were told they had to go six blocks away to an English school.

This created a problem for the Church. Previously, the Cardinal had sent for Italian priests (Scalabrini Fathers) who spoke Italian and French, to assist with educating the immigrants in the French schools. After the Italians were sent to English schools, the Italian priests didn't speak English. So then the Cardinal sent for American Scalabrinis to help in the English schools. Father Charlie Zanoni from Milwaukee was one of them, serving at the Pompei Italian parish. I was in the order for a couple of years.

5. Do you have any thoughts about why immigrants educated in the English sector, and francophones educated in French Catholic schools have different narratives about why so many immigrants were educated in English rather than French?

Francophones do not seem to understand what happened and why. It was the complete opposite of what's going on today. I don't know if this is amnesia, but the history has been lost. There was a whole period when immigrants were rejected from French schools. I know many Italians who were sent to English schools and they became part of *les Deux Solitudes*. Many of them felt rejected. I grew up with them and I know their stories inside out. I worked 35 years in the (English Catholic) education sector and a lot of my colleagues were 'rejects'.

Immigrants were accepted into the French system at one point, and then (after the 1950s) they were blocked out. This is a fact, but there is a lot of denial. When I talk about this to francophone priests, they are in shock. They have never heard about it. It is the older generation – people my age – who are responsible for the false narrative (that French Catholic schools did not turn away immigrants).

I told my story to the Archbishop, that I was in a class with all the rejects, and he said, 'Ben non.' He couldn't believe it.

Declaration by Former Student Lorenzo Bonome

Name: Lorenzo Bonome

Were your parents first generation immigrants? Yes
If yes, what year did they arrive in Quebec? Mother 1951, Father 1954
Were you born in Quebec? Yes
If not, what year did you arrive in Quebec? N/A
What was your family's country of origin? Italy
Which languages did your family speak upon arrival? Italian
What was the family religion(s)? Catholic

Year of Birth: 1959
First year of Education in Quebec: (grade 1) 1965
Were you denied admission into a French Catholic school? Yes ..See below. French Catholic school was not considered an option since there would be automatic refusal.

Signature L. Bonome 

Date 19-08-2025

What were your family's reasons for wanting to enrol you in French Catholic school?

My parents did not seek out French Catholic schooling for me or my two younger siblings. It was well established that I would be refused. English had already become the language of education chosen by older siblings, older relatives and older immigrant friends in the neighbourhood I grew up in. English had already become the social and dinner table language of communication within this younger generation of immigrant children. These choices began taking shape as far back as 10 years (circa 1955) before I was eligible for primary school.

The refusal of immigrant students by the French Catholic school system began in the early to mid fifties in my neighbourhood. Two reasons were given; French primary schools were already over capacity; secondly French schools did not accept immigrant children that did not speak the French language because they would slow down French speaking classes. These families were openly invited to go see the nearest English Catholic or Protestant schools. The English Catholic schools accepted everyone, with few exceptions. Even the many Francophones who chose at that time English education.

The English Catholic schools attended in the mid fifties included Saint Gerald's Elementary on rue Hochelaga, Saint Dominics and Cardinal Newman Highschool. In 1965 I attended Saint Gerald's Elementary and subsequently in 1972 Monsignor Harold Doran Highschool. In general, high school required travel by city bus. I think most of or perhaps all the above-mentioned schools no longer exist. This did not mean we ignored the French language. We (young generation along with our immigrant parents) mastered the French language thanks to Quebecois friends and neighbours which abounded in the neighbourhood I grew up in.

Where was your family living at the time? (street and neighbourhood)
Rue Sainte Émile, Tetreaultville, Montreal

How did your parents attempt to enroll you in a French Catholic school?

They did not try enrolling me in French Catholic school since by the time I was eligible to enter primary school, it was well established I would be refused. English had become the adopted language of education and communication between the younger immigrant generation.

What reason was given to deny you admission?

N/A

Which school accepted you?

Saint Gerald's Elementary School

Do you know other Italian students who wanted to be educated in French but were denied?

If so, do you consider your experience to be (underline one): rare (they did not seek it since automatic refusal was guaranteed)

Do you know other Italian students who were accepted in French Catholic schools?

No

If so, do you consider that experience to be (underline one): rare

The subject of education in Quebec prior to Bill 101 is highly controversial. Have people subsequently been surprised to hear about your experience, or skeptical? If so, please describe.

Yes, in general surprised and not aware. Especially people living in regions outside the neighborhoods where most immigrant families settled. Having worked in some of these regions I was often surprised by the lack of understanding along with the stereotypes used as a basis for their reasoning. The general thought being that immigrant children chose English over French with both options being equally available to them at the time. French education was in fact not available for us nor were the French schools actively seeking to enroll immigrant children. In conversation with individuals, they are generally surprised but are equally impressed with the level of integration in Quebec culture achieved. The diversity in language is seen as a contributor to success. They wish they would have had been exposed to better English language education.

The application of Bill 101 in 1977 gradually restricted access to English schools for immigrants and francophones. As the controversial debate continues today in the political arena, it is aimed at justifying additional restrictions. Pre-Bill 101 children are made to feel they contributed to a cultural problem. In addition, the institutions which welcomed these children are disappearing and the history is being forgotten. A disappointing situation as immigration over the last 2 or 3 generations is often the convenient argument for some political figures for explaining a supposed weakening of the French language.

Declaration Regarding Schools Admissions – Gerry Cutting

Prior to 1997, Quebec schools were denominational. Prior to 1977, parents had a great deal of freedom to educate children in the religion and language of their choice. The choices were ambiguous for children whose religion was neither Protestant nor Catholic and whose mother tongue was neither English nor French.

To help understand the decision making process prior to Bill 101 (1977) we are inviting people with first hand knowledge of that period to share their understanding of how the system worked.

Signature *Gerald Cutting*

Date *14 October 2025*

Name:	Gerald R Cutting
Year of Birth	1947
Which language(s) did your parents speak	Mother French, Father English
What was the family religion(s)?	Catholic and Anglican
Which system(s) educated you? (Eng-Protestant, Eng-Catholic, Fr-Catholic, Fr-Protestant)	English Protestant

1. What was your experience as a student in Quebec? (when and where you were educated?)

I was educated in a small school in Coaticook that accommodated students from grades 1 to 11. At that time there was a School Board for the Primary sector and one for the High School sector. These Boards were responsible for the Eastern part of the Historical Townships and they were located in Lennoxville. The other Boards were located in Cowansville.

2. Do (did) you work in the education system? If so, what is (was) your position and experience?

I worked 35 years in the CEGEP system which is now being subjected to quotas in the English system to prevent French speaking students from studying in English.

Protestant Schools. The general impression of Protestant schools during the period prior to Bill 101 is that they accepted all Christians except Catholics, although it was possible for Catholics to be accepted by renouncing their faith or paying special fees. Protestant schools are also known to have accepted non-Christians.

1. During the period prior to Bill 101 in 1977, what is your knowledge of Protestant school policy for enrolling Christians? Do you have any knowledge of the conditions under which Catholics could enroll in Protestant schools? Are you aware of any Protestant denominations refused admission?

Prior to 1977 it is my understanding that the schools under the jurisdiction of the Protestant school Boards mentioned above accepted any student that was seeking an English language education. A tuition fee of \$4.50 a month applied and it was expected that School Taxes would be paid to the Protestant School Board but not necessarily required.

-
- 2. What is your knowledge of Protestant school policy for enrolling non-Christians. (e.g. Jewish, Muslim, Buddhist students) Are you aware of Protestant schools enrolling non-Christians? Was this practice common, or rare?**

There were Jews, Hindus and atheists in the same grades with me. I understood that to attend the French Catholic school there were two criteria, one had to be Catholic and French Speaking. The protestant system was focused on delivering an English language education to pretty much everyone including those rejected by the Catholic Boards. To my knowledge this approach did not necessarily apply to schools in other districts of Quebec.

- 3. Are you aware of different admission requirements for English Protestant schools versus French Protestant schools?**

There were no French Protestant schools in the part of the Townships where I was raised.

Catholic Schools The general impression of Catholic schools is that they were restricted to Catholics. One of the objects of this research project is to investigate the widely held belief that French Catholic schools were more restrictive than English Catholic schools.

- 4. During the period prior to Bill 101 in 1977, what is your knowledge of Catholic school policy for enrolling Christians? Are you aware of Protestants or non-Catholics, such as Orthodox, enrolled in Catholic school? If so, was it common for non-Catholics to enroll in Catholic school, or was it rare?**

English-speaking Catholics in the Townships were directed to the Protestant system unless they lived in Sherbrooke which had a separate schools for both the primary and high school for English-speaking Catholics. These two schools were under the control of the French Catholic Board. Protestants were not allowed to attend the English Catholic schools

To my knowledge there was one overriding policy that applied to the Catholic School System, you had to be Catholic and French-speaking to get into the French stream and English Catholic to be in the English stream. If there were exceptions, they would have been allowed only with the approval of the Bishop.

- 5. What is your knowledge of Catholic school policy for enrolling non-Christians. (e.g. Jewish, Muslim, Buddhist students) Are you aware of non-Christians enrolled in Catholic schools? If so, was it common, or rare?**

See answer to Question 4

6. There is a great deal of evidence that immigrants were more readily accepted by English schools than French schools. Are you aware of different admission requirements for English Catholic schools versus French Catholic schools?

Admission to the French Catholic system was very rigid and controlled to a great extent by the Church unlike the English Protestant system. My Mom taught English Second Language in the French Catholic system and was very much aware of the policy differences to ensure that the practice of segregation was enforced. It was often the case that immigrants that were Catholic but did not speak French were referred to the English school systems along with French speaking Protestants. I remember some Families that arrived from France who were not Catholic ended up having to send their kids to the English school that I attended.

7. Do you have other thoughts about freedom of choice in education and restrictions prior to Bill 101?

We must remember that the time in history you are researching was very much lived under the conditions as best described by the concept of the "Two Solitudes" where the school systems reinforced the structures of segregation, especially in the Catholic system. I can distinctly remember the priests delivering sermons at Mass advising the faithful to avoid all contact with the English because they posed a threat to one's eternal salvation. English is still very much a concern in provincial laws because of the perception of the threat to the French language. I grew up with two languages and two religions so that I am very much at ease with diversity in a Quebec that has never been all that comfortable with differences. In addition, my formative years at the Coaticook High School taught me that differences are a source of wonder and strength. It would appear that the prejudices of an outdated school system have simply morphed into new garments with somewhat the same messages about the "OTHER" and the problems "THEY" pose to the identity of the new secular Quebec.

Liberté de choix et exclusion dans le système éducatif québécois au cours de la période de 1945 à 1977

Ce deuxième rapport intérimaire a été réalisé par Guy Rex Rodgers en collaboration avec ELAN. Le premier rapport intérimaire a été publié en septembre 2025, le troisième paraîtra en août 2026 et le rapport final en novembre 2026.

Mon intérêt pour cette recherche a été piqué en 2020 lors d'un projet de documentaire sur les vagues d'immigration au Québec. Plusieurs participants interviewés, faisant partie de la vague arrivée entre 1945 et 1970, ont mentionné s'être vu refuser l'accès aux écoles catholiques francophones. Ce projet a donné lieu à une série télévisée de six épisodes pour MATv, à une émission spéciale d'une heure pour CBC et à un long métrage documentaire, avec le soutien de l'Office national du film du Canada.

[What We Choose To Remember](#) / [Ce qu'on choisit de se souvenir](#) peut être visionné sur YouTube.



Lors de ma tournée de présentation du documentaire « Ce qu'on choisit de se souvenir » (2022-2024) dans 55 communautés du Québec, plusieurs personnes ayant assisté aux projections ont mentionné s'être également vu refuser l'admission dans des écoles catholiques francophones. La plupart ont indiqué que leur expérience était largement méconnue et souvent mise en doute. Il s'agit d'un pan important de l'histoire contemporaine qui méritait d'être étudié. Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a approuvé ce projet et l'a financé sur deux ans.

Si vous souhaitez participer à cette étude en cours et partager votre histoire, communiquez avec nous. guyrexrodders@gmail.com

Vous pouvez également remplir le sondage en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://tiny.cc/QSQ>

This project is funded by

**Secrétariat aux relations
avec les Québécois
d'expression anglaise**
Québec 

This project is supported by

 **elan**
english language
arts network